

DOSSIER DE SEANCE DU COMITE EXECUTIF
DU 6 FEVRIER 2023

ARRETE DES COMPTES DE L'EXERCICE
CLOS LE 30 DECEMBRE 2022

ORDRE DU JOUR DU COMITE EXECUTIF

DU 6 FEVRIER 2023

1. Approbation des procès-verbaux des séances en date du :
 - 7 février 2022
 - 27 septembre 2022
 - 29 novembre 2022

2. Administration de la SICAV :
 - Echéance de mandats des administrateurs
 - Nomination des membres du Comité de Pilotage
 - Rémunération des membres du Comité exécutif
 - Conventions réglementées

3. Préparation de l'Assemblée Générale Ordinaire :
 - Rapport du Comité Exécutif à l'Assemblée Générale Ordinaire
 - Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 30 décembre 2022
 - Proposition d'affectation des sommes distribuables
 - Convocation et ordre du jour
 - Projet de texte des résolutions ;

4. Questions diverses.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU COMITE EXECUTIF DU 7 FEVRIER 2022**

PROCES-VERBAL DU COMITE EXECUTIF du 7 février 2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le 7 février à 17 heures 30,

Le Comité exécutif de la Société d'Investissement à Capital Variable PROCLERO (« SICAV ») s'est réuni au siège de Meeschaert AM, Tour Maine-Montparnasse, 33 avenue du Maine, 75015 Paris, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des projets de procès-verbaux des séances du :
 - Comité Exécutif du 9 juin 2020 ;
 - Comité Exécutif du 24 septembre 2020 ;
 - Comité Exécutif du 9 février 2021 ;
 - Comité Exécutif du 30 mars 2021 ;
 - Comité Exécutif du 1^{er} juin 2021 ;
 - Comité Exécutif du 21 septembre 2021 ;
 - Comité Exécutif du 7 décembre 2021 ;
2. Administration de la société :
 - Rémunération des membres du Comité exécutif
 - Transfert du siège social de la SICAV et modification de l'article 4 des statuts en conséquence
3. Préparation de l'Assemblée Générale Ordinaire :
 - Rapport du Comité Exécutif à l'Assemblée Générale Ordinaire
 - Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021
 - Proposition d'affectation des sommes distribuables
 - Convocation et ordre du jour
 - Projet de texte des résolutions ;
4. Questions diverses.

Sont présents :

- | | |
|--------------------------------|---------------------------|
| • Monsieur Pascal-André DUMONT | Président |
| • Monsieur Jean-Rémi LANAVERE | Membre du Comité exécutif |
| • Monsieur Augustin AZAÏS | Membre du Comité exécutif |
| • Monsieur Pierre de LAUZUN | Membre du Comité exécutif |

Est absente et excusée :

- Madame Laure DELAHOUSSE Membre du Comité exécutif

Est invité :

- Monsieur Benoît VESCO Représentant de la Société de gestion

Monsieur Pascal-André DUMONT, en sa qualité de Président du Comité exécutif, préside la séance.

Monsieur Augustin AZAÏS est désigné comme Secrétaire de séance.

Don Pascal-André DUMONT ouvre la réunion du Comité Exécutif de la SICAV PROCLERO en saluant tous les membres du Comité Exécutif et en les remerciant de leur disponibilité et de leur engagement au service de PROCLERO. Don Pascal-André DUMONT salue aussi la présence de M. Benoît VESCO, directeur de la gestion de Meeschaert AM, invité à participer à cette réunion du Comité Exécutif.

Monsieur le Président après avoir constaté la présence effective de la moitié des membres en fonction du Comité exécutif, déclare la séance ouverte et prie les membres du Comité exécutif de bien vouloir se reporter à l'ordre du jour.

1. APPROBATION DES PROJETS DE PROCES-VERBAUX

Après lecture en séance, les procès-verbaux des séances du Comité Exécutif n'appellent aucune remarque. Les projets suivants sont adoptés à l'unanimité des membres présents :

- Procès-verbal du Comité Exécutif du 9 juin 2020 ;
- Procès-verbal du Comité Exécutif du 24 septembre 2020 ;
- Procès-verbal du Comité Exécutif du 9 février 2021 ;
- Procès-verbal du Comité Exécutif du 30 mars 2021 ;
- Procès-verbal du Comité Exécutif du 1^{er} juin 2021 ;
- Procès-verbal du Comité Exécutif du 21 septembre 2021 ;
- Procès-verbal du Comité Exécutif du 7 décembre 2021 ;

2. ADMINISTRATION DE LA SOCIETE

- Rémunération des membres du Comité Exécutif

Les membres du Comité exécutif sont informés qu'aucune rémunération ni avantage de quelque nature que ce soit n'a été versé durant l'exercice écoulé aux mandataires sociaux par la SICAV.

- Transfert du siège social de la SICAV et modification de l'article 4 des statuts en conséquence

Après information du transfert du siège social de la Société de gestion, le Président du Comité exécutif décide le transfert subséquent du siège social de la SICAV, domiciliée au siège social de la société de gestion, à la Tour Maine Montparnasse, 33 Avenue du Maine – 75015 Paris au lieu du 12, rond-point des Champs-Élysées – 75008 Paris.

En conséquence, l'article 4 des statuts de la SICAV est modifié comme suit :

Ancienne version de l'article 4	Nouvelle version de l'article 4
Le siège social est fixé au 12 Rond-point des Champs-Élysées – 75008 Paris Il peut être transféré en tout lieu par décision du Président qui est habilité à modifier les Statuts de la Société en conséquence.	Le siège social est fixé : Tour Maine Montparnasse 33 avenue du Maine 75015 Paris Il peut être transféré en tout lieu par décision du Président qui est habilité à modifier les Statuts de la Société en conséquence.

- Conventions réglementées

Le Président informe les membres du Conseil qu'aucune convention réglementée visée à l'article L.227-10 du Code de commerce n'a été conclue par la SICAV au titre de l'exercice écoulé et que le Commissaire aux comptes en a été régulièrement informé pour la rédaction de son rapport.

3. PREPARATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

a) Rapport du comité exécutif sur l'activité de la SICAV

Les membres du Comité arrêtent les termes du rapport du Comité exécutif qui sera présenté aux actionnaires lors de la prochaine Assemblée générale annuelle ordinaire.

Le rapport est adopté à l'unanimité par le Comité exécutif.

- Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et proposition d'affectation des sommes distribuables

Monsieur le Président invite les membres du Comité exécutif à se reporter aux projets de comptes annuels annexés au dossier de séance. Les membres du Comité arrêtent les termes du rapport du Comité exécutif qui sera présenté aux actionnaires lors de la prochaine Assemblée générale annuelle ordinaire. Le rapport est adopté à l'unanimité par le Comité exécutif.

Il apparaît ainsi qu'au terme de l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

- Le nombre d'actions de catégorie A (devise : EUR ; Code ISIN : FR0014001SX6) en circulation s'élevait à 2 801,146
- Le nombre d'actions de catégorie C (devise : EUR ; Code ISIN : FR0011136563) en circulation s'élevait à 295 437,740
- Le nombre d'actions de catégorie D (devise : EUR ; Code ISIN : FR0011147552) en circulation s'élevait à 40 520,827
- Le nombre d'actions de catégorie I (devise : EUR ; Code ISIN : FR0014001SY4) en circulation s'élevait à 495,001

- Le bilan indique que :
 - l'actif net s'élève à 73 682 181,35 euros ;
 - Les sommes distribuables afférentes au résultat s'élèvent à 750 769,10 euros ce qui correspond au résultat net de 750 549,91 plus 219,19 le report à nouveau ; et
 - Les sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes s'élèvent à 1 465 505,54 euros ce qui correspond aux plus et moins-values nettes antérieures non distribuées de 61 610,25 euros, plus 1403 895,29 euros au titre des plus et moins-values nettes de l'exercice.

Conformément aux dispositions statutaires et après discussion, les membres du Comité exécutif décident de proposer à l'Assemblée générale annuelle :

Pour la catégorie d'actions A (devise : EUR ; Code ISIN : FR0014001SX6) de capitaliser l'intégralité du résultat net 3 377,27 euros et des plus-values nettes 7 697,73 euros.

Pour la catégorie d'actions C (Code ISIN : FR0011136563) de capitaliser l'intégralité du résultat net 645 918,42 euros et des plus-values nettes 1 163 885,39 euros.

Pour la catégorie d'actions D (Code ISIN : FR0011147552):

Au titre du résultat: 79 785,89 euros

- d'affecter au report à nouveau 365,07 euros
- de distribuer 79 420,82 euros, soit une distribution unitaire de 1,96 euros pour chacune des 40 520,827 actions composant le capital au 31 décembre 2021.

Il est rappelé que les dividendes unitaires nets payés au titre des exercices précédents ont été les suivants :

2019 : 0,92 euros

2020 : 1,93 euros

Au titre des plus-values nettes : 205 187,00 euros

- de ne pas distribuer 199 514,08 euros
- de distribuer 5 672,92 euros, soit une distribution unitaire de 0,14 euros pour chacune des 40 520,827 actions composant le capital au 31 décembre 2021

Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

Décomposition du coupon : Action PROCLERO D

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	50 245,83	EUR	1,24	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	29 174,99	EUR	0,72	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Revenus non déclarables et non imposables	0,00		0,00	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	5 672,92	EUR	0,14	EUR
TOTAL	85 093,74	EUR	2,10	EUR

Ces dividendes seront détachés le 22 avril 2022 pour toutes les actions en circulation à cette date et mis en paiement le 27 avril 2022.

Il est rappelé que les dividendes unitaires nets payés au titre des exercices précédents ont été les suivants :

2019 : 0 euros

2020 : 0,17 euros

Pour la catégorie d'actions I (devise : EUR ; Code ISIN : FR0014001SY4) de capitaliser l'intégralité du résultat net 21 687,52 euros et des plus-values nettes 88 735,42 euros.

- Convocation et ordre du jour à l'Assemblée générale ordinaire

Les actionnaires de la société PROCLERO sont convoqués au 33 avenue du Maine, Tour Maine Montparnasse, 75015 Paris dans les locaux de la société de gestion MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT en Assemblée générale ordinaire le 22 mars 2022 à 17h30, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture des rapports du Comité Exécutif et du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et approbation des comptes dudit exercice
- Affectation des sommes distribuables
- Lecture et approbation du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du code de commerce
- Approbation de la décision du Président de transfert de siège social de la SICAV impliquant la modification de l'article 4 des statuts en conséquence
- Délégation de pouvoirs pour les formalités

- b) Projet de texte de résolutions

Après examen, le projet de texte des résolutions à soumettre à l'Assemblée générale annuelle est approuvé à l'unanimité par les membres du Comité exécutif.

4. QUESTIONS DIVERSES

Le Comité exécutif donne tous pouvoirs à la Société de gestion, représenté par M. Benoît VESCO, à l'effet de délivrer les copies certifiées conformes de tous documents destinés à l'accomplissement de toutes formalités légales prescrites par la Loi.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance à 18h30.

Le Président

Un membre du Comité exécutif

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU COMITE EXECUTIF DU 27 SEPTEMBRE 2022**

PROCES-VERBAL DU COMITE EXECUTIF DU 27 SEPTEMBRE 2022
--

L'an deux mille vingt-deux,
Le 27 septembre à 17 heures 30,

Le Comité exécutif de la Société d'Investissement à Capital Variable PROCLERO (« SICAV ») s'est réuni au siège de SICAV Tour Maine-Montparnasse, 33 avenue du Maine, 75015 Paris et par visio conférence, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Point sur la poche solidaire de Proclero : comité d'investissement et son fonctionnement, investissements, labellisation
2. Qu'est-ce que la politique d'investissement du Saint-Siège peut-elle apporter à celle de Proclero ?
3. Agenda

Sont présents :

- | | |
|--------------------------------|---------------------------|
| • Monsieur Pascal-André DUMONT | Président |
| • Monsieur Jean-Rémi LANAVERE | Membre du Comité exécutif |
| • Monsieur Augustin AZAÏS | Membre du Comité exécutif |
| • Madame Laure DELAHOUSSE | Membre du Comité exécutif |

Est absent et excusé :

- | | |
|-----------------------------|---------------------------|
| • Monsieur Pierre DE LAUZUN | Membre du Comité exécutif |
|-----------------------------|---------------------------|

Sont invités :

- | | |
|---------------------------|---------------------------------------|
| • Monsieur Benoît VESCO | Représentant de la Société de Gestion |
| • Monsieur Fabien BISMUTH | Président de la Société de Gestion |

Monsieur Pascal-André DUMONT, en sa qualité de Président du Comité exécutif, préside la séance.
Monsieur Augustin AZAÏS est désigné comme Secrétaire de séance.

Monsieur Pascal-André DUMONT ouvre la réunion du Comité Exécutif de la SICAV PROCLERO en saluant tous les membres du Comité Exécutif et en les remerciant de leur disponibilité et de leur engagement au service de PROCLERO. Monsieur Pascal-André DUMONT salue aussi la présence de Monsieur Fabien BISMUTH, président du Directoire de Meeschaert AM, et, Monsieur Benoît VESCO, directeur général de Meeschaert AM, invité à participer à cette réunion du Comité Exécutif.

Monsieur Pascal-André DUMONT donne la parole à Monsieur Fabien BISMUTH. Ce dernier informe avec regret du départ de Monsieur Benoît VESCO et de Madame Aurélie BAUDHUIN, qui vont continuer leur vie professionnelle en se mettant au service d'autres institutions. Il insiste à la fois sur le fait que c'est une perte pour Meeschaert et que Meeschaert met tout en œuvre pour inscrire l'accompagnement des clients, et en particulier de PROCLERO, dans la continuité de ce qui a été fait depuis plus de 10 ans.

Monsieur Pascal-André DUMONT remercie Monsieur Fabien BISMUTH d'avoir eu la délicatesse de venir annoncer lui-même cette nouvelle au Comité Exécutif.

Monsieur Pascal-André DUMONT renouvelle ensuite ses remerciements chaleureux à l'égard de Monsieur Benoît VESCO et de Madame Aurélie BAUDHUIN.

Monsieur le Président après avoir constaté la présence effective de la moitié des membres en fonction du Comité exécutif, déclare la séance ouverte et prie les membres du Comité exécutif de bien vouloir se reporter à l'ordre du jour.

4. POINT SUR LA POCHE SOLIDAIRE DE PROCLERO : COMITE D'INVESTISSEMENT ET SON FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS, LABELLISATION

Monsieur Benoît VESCO informe que FINANSOL a refusé l'obtention du label à PROCLERO. Un recours va être fait en demandant de pouvoir rencontrer FINANSOL.

Madame Laure DELAHOUSSE conseille de défendre la cause en restant sur les actions de terrain. Il faut préparer un dossier récapitulatif toutes les actions de terrain solidaires.

5. QU'EST-CE QUE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DU SAINT-SIEGE PEUT-ELLE APPORTER A CELLE DE PROCLERO ?

Monsieur Benoît VESCO présente la politique d'investissement du Saint-Siège, qu'il a confronté à celle de PROCLERO. PROCLERO est tout à fait conforme à cette politique d'investissement. La politique d'investissement du Saint-Siège n'est donc pas une source d'inspiration supplémentaire pour PROCLERO.

6. AGENDA

Monsieur Pascal-André DUMONT informe que les prochaines réunions du Comité Exécutif auront lieu le :

Mardi 29 novembre 2022 à 17h30

Mardi 14 mars 2023 à 17h30

Mardi 13 juin 2023 à 17h30

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance à 18h.

Le Président

Un membre du Comité exécutif

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU COMITE EXECUTIF DU 29 NOVEMBRE 2022**

PROCES-VERBAL DU COMITE EXECUTIF DU 29 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le 29 novembre à 17 heures 30,

Le Comité exécutif de la Société d'Investissement à Capital Variable PROCLERO (« SICAV ») s'est réuni au siège de la SICAV Tour Maine-Montparnasse, 33 avenue du Maine, 75015 Paris et par visio conférence, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Labellisation ISR public et Finansol
2. Point sur la poche solidaire de Proclero ?
3. Préparation du conseil d'administration du 6 février 2023
4. Prévisionnel : don de frais de gestion et distribution des parts D
5. Agenda

Sont présents :

- | | |
|--------------------------------|---------------------------|
| • Monsieur Pascal-André DUMONT | Président |
| • Monsieur Jean-Rémi LANAVERE | Membre du Comité exécutif |
| • Monsieur Augustin AZAÏS | Membre du Comité exécutif |
| • Monsieur Pierre DE LAUZUN | Membre du Comité exécutif |

Est absent et excusé :

- | | |
|---------------------------|---------------------------|
| • Madame Laure DELAHOUSSE | Membre du Comité exécutif |
|---------------------------|---------------------------|

Sont invités :

- | | |
|------------------------------|--|
| • Monsieur Fabien BISMUTH | Président de la Société de Gestion |
| • Monsieur Aurélien BUFFAULT | Directeur de la gestion de la Société de Gestion |

Monsieur Pascal-André DUMONT, en sa qualité de Président du Comité exécutif, préside la séance.
Monsieur Augustin AZAÏS est désigné comme Secrétaire de séance.

Monsieur Pascal-André DUMONT ouvre la réunion du Comité Exécutif de la SICAV PROCLERO en saluant tous les membres du Comité Exécutif et en les remerciant de leur disponibilité et de leur engagement au service de PROCLERO. Monsieur Pascal-André DUMONT salue aussi la présence de Monsieur Fabien BISMUTH, président du Directoire de Meeschaert AM, et Monsieur Aurélien

BUFFAULT, directeur de la gestion de Meeschaert AM, invités à participer à cette réunion du Comité Exécutif.

Monsieur Pascal-André DUMONT rappelle ce qui a été partagé à l'occasion du Comité de Pilotage du matin même, à savoir que :

- Monsieur Fabien BISMUTH a renouvelé l'intention claire de Meeschaert de continuer à travailler pour PROCLERO dans la ligne de ce qui a été fait jusqu'ici ;
- Monsieur Aurélien BUFFAULT prendra la suite de Monsieur Benoît VESCO, et que Madame Laura BELLET prendra la suite de Madame Aurélie BAUDHUIN.

Monsieur Pascal-André DUMONT reprend les deux questions qu'il avait posées aux membres du Comité de Pilotage lors de la réunion du 27 septembre 2022 :

1. Comment aller encore plus loin dans la gestion éthique de PROCLERO, en l'enrichissant des apports spécifiques de la Doctrine Sociale de l'Eglise ?
2. Comment envisager la gestion financière dans des marchés qui pourraient être régulièrement, voire durablement volatils ?

Il partage les retours des membres du Comité de Pilotage à ces questions. Dans les grandes lignes, il en ressort la volonté claire de continuer à avancer dans une gestion éthique ISR enrichie par les apports spécifiques de la Doctrine Sociale de l'Eglise, dans le but :

- de garder l'avantage éthique de PROCLERO par rapport aux autres produits du marché ;
- d'orienter la gestion éthique sur des thématiques ou ajustements propres à la Doctrine Sociale de l'Eglise (sur les critères ESG, sur le juste prix, sur la place des corps intermédiaires, sur la subsidiarité dans la gouvernance, etc.)
- de permettre à PROCLERO d'intensifier encore sa mission de tirer vers le haut une gestion éthique du marché qui a tendance à se normaliser de manière partielle (le tout environnemental), à se relativiser (questions sociétales), à se minimaliser (plus petit dénominateur commun).

Quant à la gestion financière, il est nécessaire de travailler concrètement à la manière de profiler le fonds PROCLERO en vue des prochaines années. Il y a un vrai besoin d'approfondir la réflexion, en particulier dans la manière de rendre PROCLERO plus résistant aux effets de la volatilité.

Monsieur Fabien BISMUTH partage totalement les orientations évoquées. Ces dernières convergent avec ce que Meeschaert souhaite mettre en place pour l'avenir de PROCLERO.

Monsieur le Président après avoir constaté la présence effective de la moitié des membres en fonction du Comité exécutif, déclare la séance ouverte et prie les membres du Comité exécutif de bien vouloir se reporter à l'ordre du jour.

7. LABELLISATION ISR PUBLIC ET FINANSOL

Concernant le label FINANSOL, Monsieur Aurélien BUFFAULT informe que le recours déposé auprès de FINANSOL a été refusé. Monsieur Pascal-André Dumont souligne que Madame Laura BELLET a envoyé un mail au nom de PROCLERO signifiant l'incompréhension de PROCLERO face à cette décision qui ne semble pourtant pas être conforme à la lettre du règlement du label FINANSOL. Monsieur Pascal-André DUMONT pense que FINANSOL ne reviendra pas sur sa décision, car les motifs du refus comprennent aussi des raisons moins dicibles, à connotation religieuse.

Monsieur Pascal-André DUMONT pense qu'il est bon de montrer que PROCLERO reçoit ce refus comme une injustice. Il estime que les chemins de PROCLERO et de FINANSOL auront l'occasion de se croiser à l'avenir.

Monsieur Aurélien BUFFAULT fait le point sur le label ISR PUBLIC. La procédure est très longue, mais il pense qu'elle devrait bientôt aboutir.

8. POINT SUR LA POCHE SOLIDAIRE DE PROCLERO ?

Monsieur Aurélien BUFFAULT fait le point sur la poche solidaire et sur les investissements qui ont déjà été effectués. Il informe que le second appel de fonds pour HELENOS est en cours. Monsieur Pascal-André DUMONT propose de se pencher sur les dossiers suivants : SEVE MOBILIER, LA TABLE DE CANA, ECODAIR, ALTERMASSAGE.

9. PREPARATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 6 FEVRIER 2023

Monsieur Pascal-André DUMONT informe que le Comité Exécutif du 6 février 2023 devra procéder au renouvellement du Comité de Pilotage pour un mandat de trois ans.

10. PREVISIONNEL : DON DE FRAIS DE GESTION ET DISTRIBUTION DES PARTS D

Monsieur Aurélien BUFFAULT fait état de la distribution à prévoir pour la part D de PROCLERO. Il propose une distribution de 2,10€ par part.

11. AGENDA

Monsieur Pascal-André DUMONT informe que les prochaines réunions du Comité Exécutif auront lieu le :

Mardi 6 février 2023 à 17h30

Mardi 14 mars 2023 à 17h30

Mardi 13 juin 2023 à 17h30

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance à 18h30.

Le Président

Un membre du Comité exécutif

ADMINISTRATION DE LA SOCIETE

Echéance de mandats des administrateurs :

Le Comité Exécutif est informé qu'aucun mandat arrive à échéance cet année

Nomination des membres du Comité de Pilotage

Conformément aux statuts, le Président peut nommer de quatre (4) à seize (16) membres choisis au sein de la Congrégation de la Communauté Saint-Martin et d'experts indépendants.

Ce comité exerce son activité sous la responsabilité du Président et, se réunit au moins quatre (4) fois par an et en tant que de besoin sur convocation du président ou de la moitié de ses membres dans un délai raisonnable. Le comité fait rapport au président de ses travaux au moins une (1) fois par an.

La durée du mandat des membres du comité est de trois (3) ans. Le président peut cependant à tout moment modifier la composition du comité.

Le Président décide de nommer les personnes suivantes comme membres du Comité de Pilotage à compter du 6 février 2023 :

- A COMPLETER LORS DE LA SEANCE

Ces membres acceptent le mandat qui leur est confié.

Rémunération des membres du Comité Exécutif

Aucune rémunération ni avantage de quelque nature que ce soit n'ont été versés par la SICAV aux mandataires sociaux durant l'exercice écoulé.

Conventions réglementées

Aucune convention visée par l'article L227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

**PREPARATION ET CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE**

Les projets de rapports qui seront présentés à l'Assemblée générale ordinaire sont soumis ci-après aux membres du Comité Exécutif.

**RAPPORT DU COMITE EXECUTIF SUR L'ACTIVITE DE LA SICAV ET
PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 14
MARS 2023**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale ordinaire afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de votre société durant l'exercice clos le 30 décembre 2022 et soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance des rapports du Commissaire aux comptes.

Dans ce cadre, nous vous demanderons de bien vouloir procéder au vote des résolutions correspondantes.

Nous espérons que l'ensemble de ces propositions recevra votre approbation.

Composition du Comité Exécutif et rappel des dates d'expiration des mandats

Nous vous rappelons la composition du Comité Exécutif et les dates d'échéance des mandats à la clôture de l'exercice fin décembre 2021 dans le tableau ci-dessous :

QUALITE	NOM	DATE ECHEANCE MANDAT (à l'issue de l'AGO statuant sur les comptes clos en...)
Président	Pascal-André DUMONT	Décembre 2024
Membre du Comité exécutif	Jean-Rémi LANAVERE	Décembre 2024
Membre du Comité exécutif	Augustin AZAÏS	Décembre 2024
Membre du Comité exécutif	Laure DELAHOUSSE	Décembre 2024
Membre du Comité exécutif	Pierre de LAUZUN	Décembre 2024
Commissaire aux comptes	PriceWaterhouseCoopers Audit, représentée par Monsieur Frédéric SELLAM.	Décembre 2024

TRAVAUX DU COMITE EXECUTIF AU COURS DE L'EXERCICE

Le Comité Exécutif s'est réuni 3 fois au cours de l'exercice 2022:

- **Le 7 février 2022 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :**

1- Approbation des projets de procès-verbaux des séances du :

- Comité Exécutif du 9 juin 2020 ;
- Comité Exécutif du 24 septembre 2020 ;
- Comité Exécutif du 9 février 2021 ;
- Comité Exécutif du 30 mars 2021 ;
- Comité Exécutif du 1^{er} juin 2021 ;
- Comité Exécutif du 21 septembre 2021 ;
- Comité Exécutif du 7 décembre 2021 ;

2 Administration de la société :

- Rémunération des membres du Comité exécutif
- Transfert du siège social de la SICAV et modification de l'article 4 des statuts en conséquence

3 Préparation de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Rapport du Comité Exécutif à l'Assemblée Générale Ordinaire
 - Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021
 - Proposition d'affectation des sommes distribuables
 - Convocation et ordre du jour
- Projet de texte des résolutions ;

4 Questions diverses.

- **Le 27 septembre 2022 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :**

1 Point sur la poche solidaire de Proclero : comité d'investissement et son fonctionnement, investissements, labellisation

2 Qu'est-ce que la politique d'investissement du Saint-Siège peut-elle apporter à celle de Proclero ?

3 Agenda

- **Le 29 novembre 2022 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :**

1. Labellisation ISR public et Finansol

2. Point sur la poche solidaire de Proclero ?

3. Préparation du conseil d'administration du 6 février 2023

4. Prévisionnel : don de frais de gestion et distribution des parts D

5. Agenda

ARRETE DES COMPTES 2022 ET AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Présentation des comptes et des sommes distribuables

Les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux dispositions du plan comptable applicable aux organismes de placement collectif.

Evolution de l'actif :

Au cours de l'exercice clos le 30 décembre 2022 :

- 10 600,026 actions de catégorie A (devise : EUR ; Code ISIN : FR0014001SX6) ont été souscrites pour 1 499 888,44 euros alors que 0 actions ont été rachetées.
- 26 052,257 actions de catégorie C (devise : EUR ; Code ISIN : FR0011136563) ont été souscrites pour 4 916 163,81 euros alors que 30 278,613 actions ont été rachetées pour 5 649 760,17 euros.
- 58,000 actions de catégorie D (devise : EUR ; Code ISIN : FR0011147552) ont été souscrites pour 9 916,26 euros alors que 8,064 actions ont été rachetées pour 1 487,81 euros.
- 495,000 actions de catégorie I (devise : EUR ; Code ISIN : FR0014001SY4) ont été souscrites pour 4 548 441,15 euros alors que 495,000 actions ont été rachetées pour 4 548 441,15 euros.

A la clôture de l'exercice :

L'actif net total de la SICAV ressort à 65 303 884,38 euros pour 345 678,32 actions en circulation contre 73 682 181,35 euros pour 339 254,714 actions, à la fin de l'exercice précédent.

- Le nombre d'actions de catégorie A (devise : EUR ; Code ISIN : FR0014001SX6) en circulation s'élevait à 13 401,172
- Le nombre d'actions de catégorie C (devise : EUR ; Code ISIN : FR0011136563) en circulation s'élevait à 291 211,384
- Le nombre d'actions de catégorie D (devise : EUR ; Code ISIN : FR0011147552) en circulation s'élevait à 40 570,763
- Le nombre d'actions de catégorie I (devise : EUR ; Code ISIN : FR0014001SY4) en circulation s'élevait à 495,001
- Le bilan indique que l'actif net s'élève à 65 303 884,38 euros.

Affectation du résultat de l'exercice

Le Comité Exécutif constate que :

- les sommes distribuables afférentes au résultat s'élèvent à 861 888,67 euros ce qui correspond au résultat net de 861 523,15 plus 365,52 euros de report à nouveau.
- les sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes s'élèvent à 728 835,23 euros.

et propose, conformément aux dispositions de l'article 29 des statuts :

Pour la catégorie d'actions A (devise : EUR ; Code ISIN : FR0014001SX6) de capitaliser l'intégralité du résultat net 19 892,83 euros et des plus-values nettes 20 305,46 euros.

Pour la catégorie d'actions C (Code ISIN : FR0011136563) de capitaliser l'intégralité du résultat net 677 181,06 euros et des plus-values nettes 585 503,82 euros.

Pour la catégorie d'actions D (Code ISIN : FR0011147552):

Au titre du résultat: 84 083,59 euros

- d'affecter au report à nouveau 102,11 euros
- de distribuer 83 981,48 euros, soit une distribution unitaire de 2,07 euros pour chacune des 40 570,763 actions composant le capital au 30 décembre 2022.

Il est rappelé que les dividendes unitaires nets payés au titre des exercices précédents ont été les suivants :

2020 : 1,93 euros

2021 : 1,96 euros

Au titre des plus-values nettes : 272 047,21 euros

- de distribuer une partie de report des plus-values des années passées soit 0.03€/action (1217.12€)

Il est rappelé que les dividendes unitaires nets payés au titre des exercices précédents ont été les suivants :

2020 : 0,17 euros

2021 : 0,14 euros

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

Décomposition du coupon : Action PROCLERO D

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	53 959,11	EUR	1,33	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	30 022,37	EUR	0,74	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	1 217,12	EUR	0,03	EUR
TOTAL	85 198,60	EUR	2,10	EUR

Pour la catégorie d'actions I (devise : EUR ; Code ISIN : FR0014001SY4) de capitaliser l'intégralité du résultat net 80 731,19 euros et des plus-values nettes 50 492,81 euros.

Contrôle du Commissaire aux comptes

Vous allez prendre connaissance du rapport général du Commissaire aux comptes.

Par ailleurs, vous aurez à approuver le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées visées à l'article L227-10 du Code de commerce.

Le Comité Exécutif vous invite, après lecture des rapports présentés par le Commissaire aux comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre délibération.

Comité Exécutif

SICAV de droit français

PROCLERO

RAPPORT ANNUEL

au 30 décembre 2022

Société de gestion : Meeschaert Asset Management
Dépositaire : CACEIS Bank
Commissaire aux comptes : PriceWaterhouseCoopers Audit
LEI FR7618129000100050019918475

Meeschaert Asset Management - 33 Avenue du Maine - 75755 - Paris Cedex 15

SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	4
3. Rapport de gestion	5
4. Informations réglementaires	7
5. Certification du Commissaire aux Comptes	13
6. Comptes de l'exercice	15
7. Annexe (s)	40
Caractéristiques de l'OPC (suite)	41
Information SFDR	43

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cette SICAV. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cette SICAV et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

PROCLERO

Codes ISIN : FR0011136563 Action C - FR0011147552 Action D

SICAV gérée par Meeschaert Asset Management

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

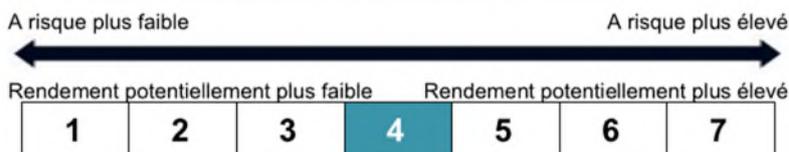
PROCLERO a pour objectif de gestion la recherche d'une performance à moyen terme égale à la performance de l'indicateur composite composé de 80 % de l'ICE BofAML 1-3 Year Euro Government Index, et de 20 % de l'Euro Stoxx net total return à partir d'une allocation diversifiée entre les marchés actions et taux en mettant en œuvre une stratégie ISR. La stratégie d'investissement repose en amont sur la sélection de valeurs éligibles pour la SICAV, dans une démarche de « best-in-class » et « d'intégration positive ». Effectuée à partir de données extra-financières provenant de prestataires spécialisés (ISS ESG, Ethifinance, Sustainalytics, Proxinvest et ECGS) elle est enrichie par des études sectorielles et thématiques réalisées en interne par ses propres équipes. L'univers de départ est constitué d'environ 700 émetteurs, intégrant notamment l'indice Stoxx Europe 600.

Pour élargir le périmètre investissable, une démarche d'« Intégration Positive » vise à sélectionner les entreprises de petite ou moyenne capitalisation, dont l'activité apporte une valeur ajoutée humaine, sociale ou environnementale. Ce panier supplémentaire d'entreprises éligibles est compris entre 50 et 100 valeurs, et fait l'objet d'analyses internes en collaboration avec Ethifinance. Concernant la démarche « intégration positive », la SGP appliquera les mêmes contraintes que pour les autres valeurs sélectionnées, en termes de notation ESG et d'exclusion. (Cf. process décrit ci-dessous).

La SICAV pratique sur l'univers investissable une démarche d'exclusion qui cible les entreprises dont une part non négligeable de l'activité (5% du chiffre d'affaires) s'effectue dans l'alcool, l'armement, les jeux d'argent, la pornographie, le tabac. Sont aussi exclues du périmètre d'investissement les sociétés qui réalisent des recherches sur les cellules souches embryonnaires. Par ailleurs, le fonds applique la politique de sortie du charbon de la société de gestion qui concerne les producteurs d'électricité à partir de charbon et l'exploitation de mines de charbon.

La SICAV utilise les critères éthiques de l'écologie humaine : priorité à tout ce qui contribue aux besoins vitaux naturels, à la qualité de vie et épanouissement de la personne humaine et refus de tout ce qui porte atteinte à la vie humaine et à sa dignité. L'application de critères extra-financiers dans le processus de sélection des titres est effectuée en amont puis est suivie du filtre des critères financiers. La SICAV sélectionnera des entreprises qui selon notre analyse respectent la dignité humaine et agissent pour un développement économique et humain durable (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance). Une attention particulière sera accordée aux critères de respect des Droits de l'Homme et des droits du travail (ex: lutte contre les discriminations...) et de la personne humaine, ainsi qu'aux engagements pris par les entreprises vis-à-vis des communautés locales (ex: impact économique de l'entreprise sur ses territoires d'implantation...). Ces éléments sont complétés par une analyse interne réalisée par Meeschaert Asset Management qui en détaille la logique économique et qui en précise les enjeux éthiques et de développement durable. Cette sélection s'effectue selon une logique de classement, au sein de chaque secteur d'activités avec une première approche quantitative permettant d'éliminer les entreprises les moins bien notées par les prestataires externes puis dans un second temps une analyse qualitative approfondie, afin de classer les entreprises en fonction de leurs approches et de leurs évaluations ESG. Plus le secteur sera considéré comme sensible au niveau social et environnemental, et plus le degré de sélectivité sera exigeant. Les obligations « Green bond » ou « Social bond », font l'objet d'une analyse spécifique prenant notamment en compte le respect des Green Bond Principles et/ou Social Bond Principles, mais aussi la contribution des projets qui seront financés aux objectifs climatiques et RSE de l'émetteur. Le taux d'exclusion du processus de sélection ESG de l'univers de référence est en permanence supérieur à 20%. La part des émetteurs analysés ESG dans le portefeuille de la SICAV doit être durablement supérieure à 90% de l'actif net (hors liquidité détenues à titre accessoire). Le portefeuille sera composé d'au moins 30% d'actifs autres que les titres de créances émis par les Etats, les collectivités territoriales et par les agences gouvernementales ou internationales publiques, ces derniers faisant l'objet d'une évaluation ESG. Concernant l'investissement sur les OPC limité à 10% de l'actif net, la SICAV pourra investir dans des fonds ayant le label ISR ou respectant eux-mêmes les critères quantitatifs issus de ce label. Certains critères de sélection pouvant être différents, la stratégie ISR de la SICAV pourrait ne pas être parfaitement harmonisée. Dans le cadre de sa gestion de trésorerie, la SICAV pourra avoir recours à des OPC « Monétaires ». La SICAV ne bénéficie pas du label ISR. Un comité de pilotage et de suivi, composé de membres choisis par le président au sein de la Congrégation de la Communauté Saint-Martin et d'experts indépendants émet un avis consultatif. La SICAV pourra être exposée dans la limite de 20% de l'actif net aux marchés émergents et dans la limite de 35% de son actif net aux produits de taux high yield ou non notés. Cette notation est réalisée par la société de gestion sur base de la notation composite Bloomberg et/ou celle d'agences de notation financière. Le risque de change sera maintenu en dessous de 10% de l'actif net. L'investissement en actions pourra évoluer entre 0 % et 25 % de l'actif net. Les investissements sur les petites capitalisations ne peuvent excéder 10% maximum. La SICAV peut investir sur les marchés obligataires incluant les obligations convertibles et sur les titres de créances négociables d'état ou d'émetteurs privés sans privilégier de zone géographique a priori entre 65% et 100% de l'actif net. La SICAV peut être exposée sur des titres subordonnés à hauteur de 100% de son actif net. La sensibilité globale du portefeuille sera comprise entre 0 et 8. Aucune répartition dette privée/dette publique n'est prédéfinie. La SICAV pourra intervenir sur des instruments financiers à terme (futures, options) négociés sur des marchés réglementés français et étrangers. Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille aux risques taux, actions ou change sans rechercher de surexposition. Durée de placement recommandée : Cette SICAV pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans. Les revenus sont capitalisés ou distribués selon l'option choisie (Action C, D, A ou I). Les plus-values nettes réalisées sont capitalisées (Action C, A et I), capitalisées, distribuées ou reportées sur décision du comité exécutif de la SICAV (Action D). Vous pouvez demander le remboursement de vos actions chez CACEIS BANK avant 12 heures pour qu'il soit exécuté sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour, les opérations de rachat étant exécutées de façon quotidienne.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Le niveau de risque de cette SICAV est de l'ordre de 4, il reflète principalement l'exposition potentielle aux risques taux et actions.

Les principaux risques de la SICAV non pris en compte par l'indicateur sont : **Risque de crédit** : Risque que le cours du titre baisse suite à la dégradation de la santé financière de l'émetteur et/ou d'une émission qui augmente la probabilité que l'émetteur et/ou l'émission n'honore pas ses engagements vis-à-vis de l'investisseur. Ce risque est dû notamment à l'investissement jusqu'à 35% de l'actif net en titres de notation "High Yield" ou non notés.

- Les données historiques utilisées pour l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de la SICAV.
- La catégorie de risque affichée et le classement de la SICAV ne sont pas garantis, ils peuvent évoluer dans le temps.
- Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

01/01/2022

Remplacement indice MSCI par STOXX + MAJ nom prestataire spécialisé + intégration investissement produits solidaire max 10%

11/02/2022

MAJ texte SFDR

01/04/2022

Rectification coquille sur les instruments de la poche solidaire + Augmentation du risque et d'investissement High Yield : de 25% à 35%

3. RAPPORT DE GESTION

Scénario économique

L'année qui s'achève restera dans l'histoire des marchés financiers à plusieurs égards.

En effet, la sortie de la crise sanitaire, la guerre en Ukraine et surtout une inflation qui retrouve des niveaux des années 80 a poussé les Banques Centrales à procéder aux plus forts resserrements monétaires de ces quarante dernières années. Les Institutions monétaires ont fait de la lutte contre l'inflation leur priorité, quel qu'en soit l'impact sur la croissance économique,

De même, l'année 2022 s'est avérée particulièrement complexe sur les marchés financiers avec une conjonction de facteurs défavorables tant pour les actions que pour les obligations. Rares sont les années durant lesquelles ces classes d'actifs affichent toutes deux des performances négatives. L'année aura été notamment marquée par une crise obligataire d'ampleur : le taux 10 ans français clôture à 3,12%, soit une hausse de 292 bps sur douze mois, retrouvant les niveaux de 2011.

Les obligations gouvernementales libellées en euro ont largement sous-performé (-18,22% pour l'indice ICE BofA Euro Government Index), les autres classes d'actifs obligataires connaissent également des évolutions fortement négatives : -13,94% pour l'Investment Grade (indice ICE BofA Euro Corporate Index) et -11,47% pour le High Yield (indice ICE BofA Euro High Yield Index).

Les indices actions mondiaux s'affichent également dans le rouge : la zone Euro a toutefois mieux résisté que les autres zones : -12,31% pour l'EURO STOXX Return Index.

Sans nul doute, la thématique des pressions inflationnistes sur l'économie mondiale persistera en 2023. Les récentes données outre-Atlantique laissent toutefois entrevoir la possibilité d'une inflexion prochaine en zone euro, mais le degré de décélération de la hausse des prix demeure très incertain. La trajectoire de l'inflation poussera la BCE à conserver, en début d'année, un discours très restrictif avec la poursuite de son resserrement monétaire.

Entre durcissement des conditions monétaires et dégradation progressive des indicateurs macroéconomiques, se pose désormais la question de l'ampleur du ralentissement économique en 2023. Parmi tous les risques qui pèsent sur l'économie mondiale, l'impact de la hausse des prix de l'énergie sur les entreprises et sur la consommation des ménages devrait continuer de peser l'an prochain. Au premier semestre 2023 et dans la continuité des prochaines hausses de taux de la BCE, les taux souverains en zone euro seront toujours sous pression, à l'image du mouvement enregistré en décembre 2022. Il nous semble néanmoins probable que l'essentiel du mouvement de hausse des taux sur les obligations d'État ait désormais été réalisé. Ceux-ci devraient désormais évoluer dans une fourchette assez élevée dont l'évolution dans la 2nde partie de l'année sera plus incertaine, fonction à la fois du recul de l'inflation et de l'ampleur de la récession.

Politique de l'OPC

Dans un contexte de baisse des marchés financiers, le fonds a procédé à l'augmentation de sa poche monétaire, par la diminution de son exposition aux actifs risqués (actions, crédit).

En fin d'année, le fonds a profité des niveaux attractifs des marchés obligataires pour reconstruire son exposition aux marchés de taux : le fonds a été actif sur le marché primaire mais également secondaire où il a pu investir sur les titres fortement décotés. Le fonds a continué de privilégier la qualité (segment Investment Grade) et les secteurs les moins cycliques (télécoms, services aux collectivités) mais également le secteur financier qui affiche désormais des ratios de capitalisation très confortables.

Avec un rendement du monétaire au plus haut de la décennie, l'ensemble des disponibilités est désormais investi sur des supports monétaires.

Le fonds a également constitué une poche de placements solidaires au cours de l'année : son poids représente environ 6% de l'actif net à fin décembre, répartis en une quinzaine de placements.

Perspectives

Nous favoriserons les marchés obligataires en 2023 afin de bénéficier de ce nouveau régime de taux d'intérêt et de rendements désormais au plus haut de la décennie.

Nous abordons les actifs risqués avec plus de prudence, notamment les marchés actions où il conviendra d'opérer une plus grande sélectivité sectorielle et géographique.

Le retour à des rendements largement positifs et le positionnement dans le cycle permettent d'anticiper des performances favorables de la classe d'actifs à moyen terme.

Nous favorisons notamment :

- L'Investment Grade qui offre des rendements les plus élevés de la décennie suite à la tension des taux et l'écartement des spreads
- Le High Yield nécessite désormais une approche très sélective en considérant le meilleur couple fondamentaux / valorisation. Nous privilégions les émetteurs de notation BB qui disposent de marges élevées et qui parviennent à préserver leur rentabilité
- Nous favorisons les secteurs peu cycliques (télécoms) et restons sélectifs sur le secteur immobilier
- Nous privilégions les obligations souveraines d'états cœur notamment indexées sur l'inflation et restons à l'écart des pays émergents.

Nous privilégions les investissements sur la partie courte de la courbe et conservons une durée inférieure à celle du marché obligataire.

Au sein de la poche actions, nous privilégions les thématiques suivantes :

- Des titres bénéficiant de pricing power, capables de couvrir l'inflation sur le coût des intrants,
- Des entreprises dont le momentum des bénéfices reflète la bonne visibilité de leur activité,
- Des entreprises exposées au super cycle d'investissement, notamment dans la transition énergétique,
- Des entreprises susceptibles de bénéficier des plans de relance et de sortir gagnantes structurelles de la crise et/ou capable de tirer profit des mutations fondamentales,
- Renforcer les valeurs exposées au dollar et à moyen terme à l'Asie (plan de relance chinois).

Performance Annuelle

Sur l'exercice, la SICAV réalise une performance de :

PROCLERO	C cap	-12.22 %
PROCLERO	D dis	-12.22 % <i>Performance coupon détaché inclus</i>
PROCLERO	A	-12.39 %
PROCLERO	I	-11.08 %

Le benchmark du fonds réalise une performance de -6.00 % sur cette période.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
OSTRUM SRI CASH Part I	537 307,00	2 251 349,90
STOREBRAND LIVSFORSIKRIN TV 04/04/2043		1 050 600,00
AEGON NV AUTRE R+0.1% PERP		1 005 545,50
FRANCE ACTIVE INVESTISSEMENT CATEGORIE B	1 000 032,48	
TELEFO 5 7/8 12/31/49		897 750,00
TELECOM ITALIA SPA EX OLIVETTI 1.125% 26-03-22		800 880,00
IBERDROLA FINANZAS SAU 3.125% 22-11-28	799 440,00	
TELIA COMPANY AB 2.75% 30-06-83	798 750,00	
VODAFONE INTL FINANCING DAC 3.25% 02-03-29	796 772,00	
HERA 2.5% 25-05-29 EMTN	794 000,00	

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EURO

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :
 - o Prêts de titres :
 - o Emprunt de titres :
 - o Prises en pensions :
 - o Mises en pensions :
- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : I 151 488,37
 - o Change à terme :
 - o Future : 930 510,00
 - o Options : 220 978,37
 - o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<p>Techniques de gestion efficace</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) <p style="text-align: right;">Total</p>	
<p>Instruments financiers dérivés</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces <p style="text-align: right;">Total</p>	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
<ul style="list-style-type: none"> . Revenus (*) . Autres revenus <p style="text-align: right;">Total des revenus</p> <ul style="list-style-type: none"> . Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais <p style="text-align: right;">Total des frais</p>	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

REGLEMENTATION SFTR EN EUR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

POLITIQUE DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES

Le choix des intermédiaires financiers fait l'objet d'un ensemble formalisé de procédures. MAM a établi une politique de sélection des intermédiaires dans laquelle elle définit les critères de choix et la manière dont elle contrôle la qualité d'exécution des prestataires sélectionnés. La politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers est disponible sur le site internet de MAM dans la partie informations réglementaires.

La politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers de Meeschaert Asset Management est disponible sur le site internet www.meeschaert-am.com à la rubrique Informations réglementaires.

COMPTE RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

Le Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation établi en application de l'article 314-82 du Règlement Général de l'AMF dans le cadre de la mise en œuvre des commissions de courtage à facturation partagée à compter du 1^{er} janvier 2008, est disponible sur le site de la société de gestion.

POLITIQUE DES DROITS DE VOTE

Conformément à l'article 322-75 du règlement général de l'AMF, Meeschaert Asset Management élabore un document sur la politique de vote qu'elle a adoptée. Ce document peut être consulté au siège de la société de gestion Tour Maine Montparnasse - 33 avenue du Maine à Paris ou sur le site : www.meeschaert-am.com

INSTRUMENTS FINANCIERS DETENUS EN PORTEFEUILLE EMIS PAR LE PRESTATAIRE OU ENTITE DU GROUPE

Conformément au règlement général de l'autorité des marchés financiers, nous vous informons que le portefeuille détient 2 767 810,34 euros d'OPC du groupe MEESCHAERT. Le détail des positions est mentionné dans l'annexe des états financiers.

CRITERES RELATIFS AU RESPECT D'OBJECTIFS SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE (ESG)

En ce qui concerne la prise en compte des critères ISR dans les investissements réalisés, des études sectorielles et thématiques sont réalisées de façon mensuelle, en vue de la définition du périmètre d'investissement ISR. Dans ces documents, les enjeux ISR du secteur sont identifiés, et le profil ESG des entreprises y est décrit. Ces dix études annuelles sont présentées à tous les gérants et enregistrées sur la base de données commune à l'ensemble des équipes de Meeschaert Asset Management.

Meeschaert AM est également signataires des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) depuis décembre 2009.

La politique ESG de Meeschaert Asset Management est disponible sur le site internet www.meeschaert-am.com à la rubrique Informations réglementaires. Elle a été actualisée en 2022 pour répondre précisément à l'article 29 de la loi Energie Climat.

Les informations sur les activités ISR de Meeschaert Asset Management, La politique ESG ainsi que le code de transparence ISR sont rendues disponibles au public sur le site de Meeschaert AM <https://meeschaert-am.com/>

Un site internet dédié à Proclero a été créé : www.proclero.com . Ce site détaille les actualités du fonds ainsi que sa composition sur une base annuelle.

EMPREINTE CARBONE

Dans le cadre de la loi Energie Climat (article 29), bien que non soumis à l'obligation de publier un rapport, Meeschaert Asset Management a réalisé en 2022 l'évaluation de l'intensité carbone du portefeuille au 28/02/2022 : 162 tonnes équivalent CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires. Celle-ci est comparée à l'intensité carbone de son indice : 221 tonnes équivalent CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires.

Ces informations sont disponibles sur le site internet de Meeschaert AM, dans le rapport d'impact du fonds, publié en 2022. Ce rapport présente également des indicateurs sociaux, de gouvernance et liés aux droits humains.

De plus, le rapport de gestion ESG, publié semestriellement, intègre un suivi de l'évolution de l'intensité carbone du fonds.

La politique ESG ainsi que le Code de Transparence du fonds explique toute la démarche d'intégration des enjeux climatiques, et plus généralement ESG, dans le fonds.

OBTENTION DU LABEL

L'audit pour l'obtention du label ISR a été réalisé en 2022 et le label ISR a été obtenu en janvier 2023.

Le label ISR, pour l'Investissement Socialement Responsable, a été créé en 2016 par le ministère de l'Economie et des Finances, pour inciter les fonds d'investissement à aller au-delà des considérations financières en intégrant les préoccupations environnementales et sociales dans la stratégie d'investissement. Il s'agit d'un label ESG, accordé aux fonds qui ont une méthodologie de construction et gestion du portefeuille axée sur ces trois piliers : l'environnement, le social et la bonne gouvernance. L'obligation de se fixer et avoir un suivi des objectifs ESG pour les fonds labellisés garantit un investissement conscient de son impact.

REGLEMENT SFDR ET TAXONOMIE

Article 8

La SICAV est un produit financier répondant aux critères de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 SFDR.

Performances extra-financière

Au 30/12/2022, en respect des critères de notation de la Société de Gestion, la note ISS ESG globale du portefeuille est de 55.9 sur une échelle de 0 à 100.

Règlement Taxonomie

L'objectif d'alignement Taxinomie fixé par la Société de Gestion pour ce fonds est de 0%.

La stratégie d'investissement de votre fonds repose en amont sur la sélection d'émetteurs sur des critères ESG par une démarche de « Best-in-Class ». Cette analyse est effectuée à partir de données extra-financières provenant de prestataires spécialisés, elle est enrichie par les analyses réalisées par l'équipe de recherche ISR interne de la société de gestion. Seules les obligations des émetteurs qui correspondront aux critères extra-financiers définis dans le prospectus seront éligibles à l'actif du portefeuille. Le taux d'exclusion global du processus de sélection ESG est en permanence supérieur à 20%. La part des émetteurs analysés ESG dans le portefeuille du fonds est supérieure à 90%. Ce pourcentage s'entend en pourcentage de l'actif net du fonds (hors liquidités détenues à titre accessoire).

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.

METHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

PART DES REVENUS DISTRIBUES ELIGIBLE A REFACTION DE 40%

	Non Eligible	Eligible	Montant Unitaire Total à distribuer
Part D	1.36	0.74	2.10

Chaque année le souscripteur de la part D s'engage à verser à la congrégation de la Communauté Saint Martin, sous la forme d'un don, 70% du revenu distribué par la SICAV.

POLITIQUE DE REMUNERATION EN VIGUEUR AU SEIN DE LA SOCIETE DE GESTION

Dans le cadre de la mise en application de la Directive N°2011/61/UE du 8 juin 2011 (dite AIFM), la société de gestion a mis en place une politique de rémunération dont les caractéristiques sont les suivantes :

➤ **Eléments qualitatifs :**

La politique de rémunération est décidée en cohérence avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts à long terme de MAM. Cette politique n'encourage pas une prise de risque susceptible d'excéder le niveau de risque défini par MAM.

Conformément à l'article 319-10 10 du Règlement Général de l'AMF, un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable.

La rémunération variable reflète des performances durables et conformes à la politique de risques en fonction de l'atteinte des objectifs qualitatifs et quantitatifs conformément aux plans de rémunérations variables et aux résultats de MAM, liant ainsi de fait, les intérêts des collaborateurs avec ceux de MAM, de ses actionnaires et de ses investisseurs, à court et à moyen terme. Elle vise à reconnaître la performance individuelle voire collective dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte, des résultats mais aussi des comportements pour atteindre ceux-ci selon un référentiel commun à l'ensemble du Groupe Meeschaert. Afin de prévenir tout conflit d'intérêts, la rémunération variable n'est pas directement et uniquement corrélée aux revenus générés.

MAM dispose d'un comité spécialisé en matière de rémunérations composé des 3 personnes suivantes :

- ✓ Le Président du groupe Meeschaert qui est aussi le Président du Conseil de Surveillance de MAM. Il exerce les fonctions de Président du comité de rémunérations de MAM.
- ✓ Le Secrétaire Général du groupe Meeschaert
- ✓ Le Président de la société de gestion MAM.

Le personnel concerné par les dispositions de rémunération correspond à toutes les personnes qui ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds et/ou de la société de gestion : dirigeants, gérants, COO, responsables des fonctions de contrôle et de risques, commerciaux, personnel assimilés par leur niveau de rémunération.

L'attribution individuelle des parts variables de rémunération du personnel identifié est corrélée :

- d'une part, à une évaluation individuelle annuelle formalisée qui prend en compte la réalisation des objectifs quantitatifs et qualitatifs fixés
- d'autre part, aux résultats de MAM.

En conséquence des principes rappelés ci-dessus, la rémunération variable comporte :

- Une part acquise, ci-après « Part Acquise », qui représente 50% de la rémunération variable ;
- Une part conditionnelle, ci-après « Part Conditionnelle » qui représente également 50% de la rémunération variable et qui est soumise à la réalisation cumulative des quatre conditions suivantes :
 - ✓ Présence.
 - ✓ Performance individuelle.
 - ✓ Résultats de MAM.
 - ✓ Respect des règles, chartes, et codes de déontologie en vigueur dans l'entreprise.

Modalités de versement et mesures d'ajustement de la rémunération :

Les modalités de règlement différé des rémunérations variables ne s'appliquent pas lorsque le montant de la rémunération variable attribuée est inférieur ou égal à un seuil fixé à 100 000 euros.

La Part Acquise de la rémunération variable égale à 50% du montant total de la rémunération variable est versée en numéraire au plus tard le 30 avril de l'année N+1.

La Part Conditionnelle est versée en instruments financiers par tiers différé, sur les trois exercices postérieurs à celui de l'attribution.

La rémunération variable, y compris la part reportée, n'est payée ou acquise que si son montant est compatible avec la situation financière de la SGP et si elle est justifiée par les performances de l'unité opérationnelle, des portefeuilles qu'elle gère et de la personne concernés. Le montant total des rémunérations variables est en général diminué d'une part substantielle lorsque la société de gestion de portefeuille n'est pas bénéficiaire et/ou les portefeuilles qu'elle gère enregistrent des performances financières médiocres en référence à leur indicateur de référence.

Type d'instruments financiers versés : Le personnel identifié recevra du cash indexé sur un panier de fonds MAM représentatifs de la gestion mise en œuvre par la société de gestion dans le cadre de ses activités. Ces fonds seront représentatifs des trois types de gestion actions, obligations et diversifiées.

➤ **Eléments quantitatifs :**

Meeschaert Asset Management en qualité de société de gestion de portefeuille dispose d'un agrément, dans le cadre de la gestion concernant les Organismes de Placement Collectif de Valeurs Mobilières (OPCVM), conformément à la Directive n°2009/65/CE (Directive OPCVM) et également dans le cadre de la gestion de Fonds d'Investissement Alternatifs (FIA), conformément à la Directive n°2011/61/UE (Directive AIFM).

Les responsabilités qui incombent à Meeschaert Asset Management dans le cadre de ces deux dispositions sont relativement similaires et Meeschaert Asset Management estime que son personnel est rémunéré de la même manière pour les tâches relevant de l'administration d'OPCVM ou de fonds d'investissement alternatifs.

Les montants sont en k€ contrairement à d'habitude, c'est ainsi qu'ils nous ont été transmis par le DAF :

MEESCHAERT Asset Management a versé à son personnel sur son exercice clos au 31 décembre 2021 les montants suivants :

- Montant total brut des rémunérations fixes versées (excluant les paiements ou avantages pouvant être considérés comme faisant partie d'une politique générale et non discrétionnaire et n'ayant aucun effet incitatif sur la gestion des risques) : 4 007 k€
- Montant total brut des rémunérations variables versées : 1 266 k€.
- Nombre de bénéficiaires : 49.

Montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel du gestionnaire dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque du fonds. Les systèmes de MEESCHAERT Asset Management ne permettent pas une telle identification par fonds ;

Aussi les chiffres ci-dessous présentent le montant agrégé des rémunérations au niveau global de MEESCHAERT Asset Management :

- Montant agrégé des rémunérations des cadres supérieurs : 1 162 k€.
- Montant agrégé des rémunérations des membres du personnel de MEESCHAERT Asset Management dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds dont elle est la société de gestion (excluant les cadres supérieurs) : 2 657 k€.

AUTRES INFORMATIONS

Le prospectus de l'OPC et les derniers documents annuels ainsi que la composition des actifs sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Meeschaert Asset Management
Tour Maine Montparnasse
33 avenue du Maine
75755 PARIS Cedex 15

Ou par mail à l'adresse suivante :
contact-mam@meeschaert.com

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

@@@CERT-CAC

@@@RAP-SPE

6. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 30/12/2022 en EUR

ACTIF

	30/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	63 278 671,51	73 320 859,61
Actions et valeurs assimilées	14 726 252,01	17 282 702,58
Négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	12 246 229,21	17 282 702,58
Non négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	2 480 022,80	
Obligations et valeurs assimilées	43 983 780,56	49 814 269,11
Négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	43 084 081,44	49 814 269,11
Non négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	899 699,12	
Titres de créances		
Négo­ciés sur un marché régle­menté ou assimilé		
Titres de créances négo­ciables		
Autres titres de créances		
Non négo­ciés sur un marché régle­menté ou assimilé		
Organismes de placement collectif	4 488 403,94	6 202 287,92
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	4 488 403,94	6 202 287,92
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	80 235,00	21 600,00
Opérations sur un marché régle­menté ou assimilé	80 235,00	21 600,00
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	73 901,53	25 327,70
Opérations de change à terme de devises		
Autres	73 901,53	25 327,70
COMPTES FINANCIERS	2 091 230,13	415 617,72
Liquidités	2 091 230,13	415 617,72
TOTAL DE L'ACTIF	65 443 803,17	73 761 805,03

PASSIF

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	63 713 160,48	71 465 906,71
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	245,87	61 610,25
Report à nouveau (a)	365,52	219,19
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	728 589,36	1 403 895,29
Résultat de l'exercice (a,b)	861 523,15	750 549,91
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	65 303 884,38	73 682 181,35
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	59 360,00	21 600,00
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	59 360,00	21 600,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	59 360,00	21 600,00
Autres opérations		
DETTES	80 558,79	58 023,68
Opérations de change à terme de devises		
Autres	80 558,79	58 023,68
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	65 443 803,17	73 761 805,03

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
FGBL BUND 10A 0322		1 713 700,00
FGBL BUND 10A 0323	930 510,00	
Options		
DJ EURO STOXX 50 05/2023 PUT 3400	220 978,37	
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	4 889,36	144,94
Produits sur actions et valeurs assimilées	302 551,69	262 846,19
Produits sur obligations et valeurs assimilées	1 146 728,49	1 121 904,16
Produits sur titres de créances	44 625,00	
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	1 498 794,54	1 384 895,29
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	6 057,83	17 163,21
Autres charges financières		
TOTAL (2)	6 057,83	17 163,21
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	1 492 736,71	1 367 732,08
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	626 362,49	646 942,37
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	866 374,22	720 789,71
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-4 851,07	29 760,20
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	861 523,15	750 549,91

I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0011147552 - Action PROCLERO D :

Taux de frais maximum de 1,00 % TTC déduction faite des parts d'OPC gérés par Meeschaert AM.

FR0011136563 - Action PROCLERO C :

Taux de frais maximum de 1,00 % TTC déduction faite des parts d'OPC gérés par Meeschaert AM.

FR0014001SY4 - Action PROCLERO I :

Taux de frais maximum de 0,50% TTC déduction faite des parts d'OPC gérés par Meeschaert AM.

FR0014001SX6 - Action PROCLERO A :

Taux de frais maximum de 1,20% TTC déduction faite des parts d'OPC gérés par Meeschaert AM.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action PROCLERO A	Capitalisation	Capitalisation
Action PROCLERO C	Capitalisation	Capitalisation
Action PROCLERO D	Distribution	Distribution (totale ou partielle), et/ou Report (total ou partiel) par décision de la SICAV
Action PROCLERO I	Capitalisation	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	73 682 181,35	62 234 513,07
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	10 974 409,66	19 637 084,19
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-10 199 689,13	-10 897 136,49
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 829 320,41	1 441 871,08
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 553 266,74	-57 016,55
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	575 116,39	3 700,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-29 740,09	-2 800,00
Frais de transactions	-82 087,91	-97 963,23
Différences de change		
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-10 699 870,19	761 248,54
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-3 768 487,67	6 931 382,52
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-6 931 382,52	-6 170 133,98
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	26 335,00	21 600,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	47 935,00	21 600,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-21 600,00	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-5 679,90	-6 776,44
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-79 518,69	-76 932,53
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	866 374,22	720 789,71
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	65 303 884,38	73 682 181,35

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	39 897 539,66	61,09
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 293 173,38	1,98
Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 388 868,40	2,13
Autres obligations (indexées, titres participatifs)	200 000,00	0,31
Mortgages négociés sur un marché réglementé ou assimilé	304 500,00	0,46
Obligations et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	899 699,12	1,38
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	43 983 780,56	67,35
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Actions	220 978,37	0,34
Taux	930 510,00	1,42
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	1 151 488,37	1,76
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	41 783 415,50	63,98			2 200 365,06	3,37		
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							2 091 230,13	3,20
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	930 510,00	1,42						
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées			337 435,00	0,52	1 863 934,01	2,85	9 136 304,67	13,99	32 646 106,88	49,99
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	2 091 230,13	3,20								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture									930 510,00	1,42
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 CHF		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées	959 726,83	1,47						
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers								
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	39 935,73
	Dépôts de garantie en espèces	33 965,80
TOTAL DES CRÉANCES		73 901,53
DETTES		
	Rachats à payer	29 999,93
	Frais de gestion fixe	50 558,86
TOTAL DES DETTES		80 558,79
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-6 657,26

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Action PROCLERO A		
Actions souscrites durant l'exercice	10 600,026	1 499 888,44
Actions rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats	10 600,026	1 499 888,44
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	13 401,172	
Action PROCLERO C		
Actions souscrites durant l'exercice	26 052,257	4 916 163,81
Actions rachetées durant l'exercice	-30 278,613	-5 649 760,17
Solde net des souscriptions/rachats	-4 226,356	-733 596,36
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	291 211,384	
Action PROCLERO D		
Actions souscrites durant l'exercice	58,000	9 916,26
Actions rachetées durant l'exercice	-8,064	-1 487,81
Solde net des souscriptions/rachats	49,936	8 428,45
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	40 570,763	
Action PROCLERO I		
Actions souscrites durant l'exercice	495,000	4 548 441,15
Actions rachetées durant l'exercice	-495,000	-4 548 441,15
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	495,001	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Action PROCLERO A	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action PROCLERO C	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action PROCLERO D	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action PROCLERO I	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
Action PROCLERO A Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	 18 175,79 1,15
Action PROCLERO C Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	 521 835,29 0,96
Action PROCLERO D Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	 64 033,81 0,96
Action PROCLERO I Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	 22 317,60 0,48

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			2 767 810,34
	FR0011683051	MAM EURO HIGH YIELD ESG Part I	470 277,60
	FR0011683044	MAM FLEXIBLE BONDS ESG Part I	552 983,60
	FR0011683069	MAM IMPACT GREEN BONDS I	455 512,50
	FR0011414358	MAM OBLI CONVERTIBLES ESG I	471 010,80
	FR0014009BL0	MAM TARGET 2027 PART I	325 377,60
	FR0011679026	MAM TAUX VARIABLES ESG Part I	492 648,24
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			2 767 810,34

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	365,52	219,19
Résultat	861 523,15	750 549,91
Total	861 888,67	750 769,10

	30/12/2022	31/12/2021
Action PROCLERO A		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	19 892,83	3 377,27
Total	19 892,83	3 377,27

	30/12/2022	31/12/2021
Action PROCLERO C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	677 181,06	645 918,42
Total	677 181,06	645 918,42

	30/12/2022	31/12/2021
Action PROCLERO D		
Affectation		
Distribution	83 981,48	79 420,82
Report à nouveau de l'exercice	102,11	365,07
Capitalisation		
Total	84 083,59	79 785,89
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	40 570,763	40 520,827
Distribution unitaire	2,07	1,96
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	1 519,09	937,43

	30/12/2022	31/12/2021
Action PROCLERO I		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	80 731,19	21 687,52
Total	80 731,19	21 687,52

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	245,87	61 610,25
Plus et moins-values nettes de l'exercice	728 589,36	1 403 895,29
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	728 835,23	1 465 505,54

	30/12/2022	31/12/2021
Action PROCLERO A		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	20 305,46	7 697,73
Total	20 305,46	7 697,73

	30/12/2022	31/12/2021
Action PROCLERO C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	585 503,82	1 163 885,39
Total	585 503,82	1 163 885,39

	30/12/2022	31/12/2021
Action PROCLERO D		
Affectation		
Distribution	1 217,12	5 672,92
Plus et moins-values nettes non distribuées	270 830,09	199 514,08
Capitalisation		
Total	272 047,21	205 187,00
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	40 570,763	40 520,827
Distribution unitaire	0,03	0,14

	30/12/2022	31/12/2021
Action PROCLERO I		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	50 492,81	88 735,42
Total	50 492,81	88 735,42

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Actif net Global en EUR	64 462 178,90	62 234 513,07	73 682 181,35	65 303 884,38
Action PROCLERO A en EUR				
Actif net			433 723,40	1 817 989,17
Nombre de titres			2 801,146	13 401,172
Valeur liquidative unitaire			154,83	135,65
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes			2,74	1,51
Capitalisation unitaire sur résultat			1,20	1,48
Action PROCLERO C en EUR				
Actif net	57 799 368,23	55 163 510,21	60 649 744,81	52 477 698,97
Nombre de titres	302 219,846	280 184,235	295 437,740	291 211,384
Valeur liquidative unitaire	191,24	196,88	205,28	180,20
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,25	1,86	3,93	2,01
Capitalisation unitaire sur résultat	2,31	2,02	2,18	2,32
Action PROCLERO D en EUR				
Actif net	6 662 810,67	7 071 002,86	7 454 125,67	6 470 514,85
Nombre de titres	38 209,459	39 618,417	40 520,827	40 570,763
Valeur liquidative unitaire	174,37	178,47	183,95	159,48
Distribution unitaire sur +/- values nettes		0,17	0,14	0,03
+/- values nettes unitaire non distribuées		1,52	4,92	6,67
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,23			
Distribution unitaire sur résultat	2,12	1,93	1,96	2,07
Crédit d'impôt unitaire			0,023	(*)
Action PROCLERO I en EUR				
Actif net			5 144 587,47	4 537 681,39
Nombre de titres			495,001	495,001
Valeur liquidative unitaire			10 393,08	9 167,01
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes			179,26	102,00
Capitalisation unitaire sur résultat			43,81	163,09

(*) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ALLIANZ SE-REG	EUR	2 690	540 421,00	0,83
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	10 700	304 201,00	0,46
SAP SE	EUR	2 500	240 975,00	0,37
SYMRISE AG	EUR	3 300	335 445,00	0,51
TOTAL ALLEMAGNE			1 421 042,00	2,17
ESPAGNE				
AMADEUS IT GROUP SA	EUR	4 900	237 895,00	0,37
ENAGAS SA	EUR	3 150	48 903,75	0,07
TOTAL ESPAGNE			286 798,75	0,44
FRANCE				
AIR LIQUIDE	EUR	4 139	548 003,60	0,84
ALSTOM	EUR	8 830	201 500,60	0,30
AXA	EUR	18 700	487 228,50	0,75
BOIRON	EUR	4 500	228 150,00	0,35
CAPGEMINI SE	EUR	2 900	452 255,00	0,69
ECOSLOPS SA	EUR	9 220	70 994,00	0,11
EDENRED	EUR	5 000	254 400,00	0,39
ENGIE	EUR	20 880	279 541,44	0,43
Equasens	EUR	1 130	84 411,00	0,13
ESSILORLUXOTTICA	EUR	3 400	575 280,00	0,88
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	EUR	530	52 894,00	0,08
HERMES INTERNATIONAL	EUR	270	390 150,00	0,60
ID LOGISTICS GROUP	EUR	830	222 440,00	0,34
L'OREAL	EUR	2 450	817 320,00	1,25
MICHELIN (CGDE)	EUR	11 680	303 504,80	0,47
ORANGE	EUR	18 450	171 234,45	0,26
SARTORIUS STEDIM BIOTECH	EUR	200	60 500,00	0,09
SCHNEIDER ELECTRIC SA	EUR	4 900	640 528,00	0,99
SEB	EUR	4 850	379 512,50	0,58
SOMFY	EUR	2 400	343 200,00	0,53
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	17 342	416 208,00	0,64
VINCI SA	EUR	2 200	205 238,00	0,31
VOLTALIA	EUR	14 685	250 526,10	0,38
WORLDLINE SA	EUR	6 900	252 057,00	0,39
TOTAL FRANCE			7 687 076,99	11,78
PAYS-BAS				
ASML HOLDING NV	EUR	1 280	644 864,00	0,99
KONINKLIJKE KPN NV	EUR	58 300	168 487,00	0,25
STELLANTIS NV	EUR	28 046	372 002,14	0,57
TOTAL PAYS-BAS			1 185 353,14	1,81
ROYAUME-UNI				
LINDE PLC	EUR	1 390	424 575,50	0,65
RELX PLC	EUR	10 900	281 656,00	0,43
TOTAL ROYAUME-UNI			706 231,50	1,08

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SUISSE				
GEBERIT NOM.	CHF	570	252 092,01	0,39
NESTLE NOM.	CHF	4 600	500 501,68	0,77
SIKA AG-REG	CHF	920	207 133,14	0,31
TOTAL SUISSE			959 726,83	1,47
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			12 246 229,21	18,75
Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
BELGIQUE				
HELENOS SA	EUR	300	300 000,00	0,46
TOTAL BELGIQUE			300 000,00	0,46
FRANCE				
FAMILLES SOLIDAIRES	EUR	500 000	530 000,00	0,81
FONCIERE BEGUINAGE SOLIDAIRE - LUCON	EUR	1 000	100 000,00	0,15
FONCIERE CHENELET	EUR	42 408	499 990,32	0,77
FONCIERE OYKOS	EUR	250	50 000,00	0,08
FRANCE ACTIVE INVESTISSEMENT CATEGORIE B	EUR	9 612	1 000 032,48	1,53
TOTAL FRANCE			2 180 022,80	3,34
TOTAL Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			2 480 022,80	3,80
TOTAL Actions et valeurs assimilées			14 726 252,01	22,55
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ALLIANZ SE 4.75% PERP EMTN	EUR	700 000	702 631,81	1,08
HENKEL AG AND COKGAA 2.625% 13-09-27	EUR	400 000	391 169,92	0,59
LBBW 0.375% 21-02-31 EMTN	EUR	800 000	582 093,26	0,89
ZF FINANCE 2.0% 06-05-27 EMTN	EUR	500 000	417 525,14	0,64
TOTAL ALLEMAGNE			2 093 420,13	3,20
BELGIQUE				
BELFIUS BANK 3.125% 11-05-26	EUR	700 000	686 291,27	1,05
TOTAL BELGIQUE			686 291,27	1,05
ESPAGNE				
IBERDROLA FINANZAS SAU 3.125% 22-11-28	EUR	800 000	786 436,71	1,21
INMOBILIARIA COLONIAL SOCIMI 1.35% 14-10-28	EUR	500 000	414 602,95	0,63
TOTAL ESPAGNE			1 201 039,66	1,84
ETATS-UNIS				
AMT 0 1/2 01/15/28	EUR	300 000	247 615,68	0,38
ARDAGH METAL PACKAGING FINANCE USA LLC 2.0% 01-09-28	EUR	800 000	648 549,33	0,99
EQUINIX 0.25% 15-03-27	EUR	600 000	519 782,22	0,80
MMS USA FINANCING 0.625% 13-06-25	EUR	300 000	278 792,45	0,43
TOTAL ETATS-UNIS			1 694 739,68	2,60
FINLANDE				
NOKIA OYJ 2.0% 11-03-26 EMTN	EUR	600 000	573 050,26	0,87
UPM KYMMENE OY 0.125% 19-11-28	EUR	700 000	565 707,88	0,87
TOTAL FINLANDE			1 138 758,14	1,74

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
FRANCE				
ACCOR 2.375% 29-11-28	EUR	700 000	597 560,18	0,91
ALTAREIT 2.875% 02-07-25	EUR	900 000	811 014,23	1,24
ARKEMA 2.75% PERP EMTN	EUR	500 000	470 538,49	0,72
AXASA 3 7/8 05/20/49	EUR	850 000	831 675,11	1,27
AXA TV PERP	EUR	745 000	607 341,38	0,93
BFCM 1.875% 04-11-26 EMTN	EUR	800 000	740 049,75	1,13
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 0.1% 08-10-27	EUR	500 000	423 326,68	0,65
BQ POSTALE 0.875% 26-01-31	EUR	700 000	613 094,04	0,94
CA 0.125% 09-12-27 EMTN	EUR	600 000	496 614,37	0,76
CNP ASSURANCE TV04-PERP	EUR	600 000	485 832,00	0,74
C N REASSURANCE MUTUELLE AGRI GROUPAMA 2.125% 16-09-29	EUR	700 000	593 023,12	0,91
CREDIT MUTUEL ARKEA 1.25% 11-06-29	EUR	1 000 000	855 894,79	1,31
CSSE FED 2.125% 12-09-26 EMTN	EUR	800 000	751 095,01	1,15
EDF 2.625% PERP	EUR	600 000	478 958,55	0,74
EDF 4.0% PERP	EUR	600 000	570 274,56	0,88
ELIS EX HOLDELIS 1.625% 03-04-28	EUR	500 000	435 166,58	0,67
ENGIE 1.5% PERP	EUR	300 000	238 535,18	0,37
FADEV FLR 30-06-29 TP3	EUR	40	200 000,00	0,30
FAURECIA 2.375% 15-06-29	EUR	600 000	454 948,50	0,70
GROUPAMA ASSURANCES MUTUELLES SA 6.375% PERP	EUR	700 000	739 413,26	1,13
GROUPE DANONE 1.75% PERP EMTN	EUR	300 000	299 569,91	0,46
HIME SARLU 0.625% 16-09-28	EUR	1 000 000	784 256,44	1,20
HOLDING INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT 0.625% 14-09-28	EUR	600 000	482 391,41	0,74
ICADE 1.5% 13-09-27	EUR	600 000	523 027,64	0,80
ICADE SANTE SAS 1.375% 17-09-30	EUR	800 000	588 342,79	0,90
ILIAD 1.875% 11-02-28	EUR	900 000	760 735,42	1,17
LAMON 5.05 12/17/49	EUR	700 000	696 140,94	1,07
NEOEN 2.0% 02-06-25 CV	EUR	6 000	298 059,00	0,46
SEB 1.375% 16-06-25	EUR	400 000	374 884,77	0,57
SECHE ENVIRONNEMENT 2.25% 15-11-28	EUR	400 000	345 746,23	0,53
SG 1.125% 30-06-31 EMTN	EUR	700 000	602 058,59	0,92
SOLVAY FINANCE 5.869% PERP	EUR	500 000	520 257,51	0,79
UNIBAIL RODAMCO SE 2.125% PERP	EUR	600 000	517 374,21	0,79
VEOLIA ENVIRONNEMENT 2.5% PERP	EUR	800 000	654 512,99	1,00
VERALLIA SASU 1.625% 14-05-28	EUR	800 000	699 878,25	1,07
WORLDLINE ZCP 30-07-26 CV	EUR	7 400	657 534,40	1,01
TOTAL FRANCE			20 199 126,28	30,93
ILES CAIMANS				
UPCB FINANCE VII LTD 3.625% 15-06-29	EUR	700 000	637 729,17	0,98
TOTAL ILES CAIMANS			637 729,17	0,98
IRLANDE				
SMURFIT KAPPA TREASURY ULC 0.5% 22-09-29	EUR	900 000	699 453,86	1,07
VODAFONE INTL FINANCING DAC 3.25% 02-03-29	EUR	800 000	775 307,45	1,18
TOTAL IRLANDE			1 474 761,31	2,25

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ITALIE				
ACEA 0.25% 28-07-30 EMTN	EUR	400 000	296 839,62	0,45
ASSICURAZIONI GENERALI 4.596% PERP	EUR	700 000	686 346,13	1,05
ERG 0.875% 15-09-31 EMTN	EUR	400 000	298 210,79	0,46
HERA 2.5% 25-05-29 EMTN	EUR	800 000	736 663,18	1,12
NEXI 1.625% 30-04-26	EUR	500 000	457 814,38	0,71
NEXI ZCP 24-02-28 CV	EUR	600 000	433 275,00	0,66
TRASMISSIONE ELETTRICITA RETE NAZIONALE 2.375% PERP	EUR	400 000	344 224,99	0,53
TOTAL ITALIE			3 253 374,09	4,98
JAPON				
NIDEC 0.046% 30-03-26	EUR	300 000	268 120,98	0,41
TOTAL JAPON			268 120,98	0,41
LUXEMBOURG				
BACKBONE SOUTH SME SA RL AUTRE V 30-04-26	EUR	300 000	304 500,00	0,47
BACKBONE SOUTH SME SA RL AUTRE V 30-10-26	EUR	200 000	200 000,00	0,31
DANFOSS FINANCE I BV 0.375% 28-10-28	EUR	600 000	483 401,01	0,74
DH EUROPE FINANCE II SARL 0.45% 18-03-28	EUR	400 000	342 063,07	0,52
SBB TREASURY OYJ 0.75% 14-12-28	EUR	700 000	450 223,17	0,69
TELENET INTERNATIONAL FINANCE SARLQ 3.5% 01-03-28	EUR	700 000	647 576,09	0,99
TOTAL LUXEMBOURG			2 427 763,34	3,72
PAYS-BAS				
DIGITAL DUTCH FINCO BV 1.0% 15-01-32	EUR	1 000 000	708 826,23	1,09
EDP FIN ZCP 12-11-23 EMTN	EUR	350 000	337 435,00	0,51
FIAT CHRYSLER AUTOMOBILES NV 4.5% 07-07-28	EUR	800 000	817 669,42	1,25
GAS NATU FENOSA 3.375% 29-12-99	EUR	500 000	499 035,65	0,76
IBERDROLA INTL BV 1.45% PERP	EUR	500 000	432 117,57	0,66
KPN 2.0% PERP	EUR	500 000	473 171,20	0,72
POSTNL NV 0.625% 23-09-26	EUR	600 000	532 428,95	0,82
RELX FINANCE BV 0.5% 10-03-28	EUR	800 000	678 976,71	1,04
REPSOL INTL FINANCE BV 3.75% PERP	EUR	700 000	665 692,57	1,02
SIGNIFY NV EX PHILIPS LIGHTING NEW 2.375% 11-05-27	EUR	700 000	668 472,86	1,03
STEDIN HOLDING NV 0.0% 16-11-26	EUR	500 000	434 967,50	0,67
TOTAL PAYS-BAS			6 248 793,66	9,57
ROYAUME-UNI				
BRITISH TEL 1.874% 18-08-80	EUR	800 000	709 296,21	1,09
RENTOKIL INITIAL 0.5% 14-10-28	EUR	300 000	245 359,38	0,37
TOTAL ROYAUME-UNI			954 655,59	1,46
SUEDE				
TELIA COMPANY AB 2.75% 30-06-83	EUR	900 000	805 508,14	1,24
TOTAL SUEDE			805 508,14	1,24
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			43 084 081,44	65,97
Obligations et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
FRANCE				
ABBAYE ST WANDRILLE 1.2% 14-04-27	EUR	100 000	90 533,34	0,14
CONGREGATION SAINT JEAN 3.5% 14-04-30	EUR	200 000	205 063,01	0,31
ELOI PORTAGE SASU 2.0% 01-06-25	EUR	100 000	101 183,56	0,16

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
FONDATION FOR LE LOGEMENT SOCIAL 4.3% 31-12-32	EUR	50 000	50 011,78	0,08
LES 3 COLONNES AUTRE V+2.408% 31-12-29	EUR	800	402 691,68	0,61
ULTREIA SAS 4.5% 25-11-28	EUR	500	50 215,75	0,08
TOTAL FRANCE			899 699,12	1,38
TOTAL Obligations et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			899 699,12	1,38
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			43 983 780,56	67,35
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
MAM EURO HIGH YIELD ESG Part I	EUR	40	470 277,60	0,72
MAM FLEXIBLE BONDS ESG Part I	EUR	52	552 983,60	0,85
MAM IMPACT GREEN BONDS I	EUR	50	455 512,50	0,70
MAM OBLI CONVERTIBLES ESG I	EUR	40	471 010,80	0,73
MAM TARGET 2027 PART I	EUR	32	325 377,60	0,50
MAM TAUX VARIABLES ESG Part I	EUR	42	492 648,24	0,75
OSTRUM SRI CASH Part I	EUR	160	1 720 593,60	2,63
TOTAL FRANCE			4 488 403,94	6,88
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			4 488 403,94	6,88
TOTAL Organismes de placement collectif			4 488 403,94	6,88
Instrument financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
FGBL BUND 10A 0323	EUR	-7	59 360,00	0,09
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			59 360,00	0,09
TOTAL Engagements à terme fermes			59 360,00	0,09
Engagements à terme conditionnels				
Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé				
DJ EURO STOXX 50 05/2023 PUT 3400	EUR	25	20 875,00	0,03
TOTAL Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé			20 875,00	0,03
TOTAL Engagements à terme conditionnels			20 875,00	0,03
TOTAL Instrument financier à terme			80 235,00	0,12
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	EUR	-59 360	-59 360,00	-0,09
TOTAL Appel de marge			-59 360,00	-0,09
Créances			73 901,53	0,11
Dettes			-80 558,79	-0,12
Comptes financiers			2 091 230,13	3,20
Actif net			65 303 884,38	100,00
Action PROCLERO D	EUR	40 570,763	159,48	
Action PROCLERO A	EUR	13 401,172	135,65	
Action PROCLERO I	EUR	495,001	9 167,01	
Action PROCLERO C	EUR	291 211,384	180,20	

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

Décomposition du coupon : Action PROCLERO D

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	53 959,11	EUR	1,33	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	30 022,37	EUR	0,74	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	1 217,12	EUR	0,03	EUR
TOTAL	85 198,60	EUR	2,10	EUR

7. ANNEXE(S)

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cette SICAV. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cette SICAV et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

PROCLERO

Code ISIN : FR0014001SX6 Action A

SICAV gérée par Meeschaert Asset Management

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

PROCLERO a pour objectif de gestion la recherche d'une performance à moyen terme égale à la performance de l'indicateur composite composé de 80 % de l'ICE BofAML 1-3 Year Euro Government Index, et de 20 % de l'Euro Stoxx net total return à partir d'une allocation diversifiée entre les marchés actions et taux en mettant en œuvre une stratégie ISR. La stratégie d'investissement repose en amont sur la sélection de valeurs éligibles pour la SICAV, dans une démarche de « best-in-class » et « d'intégration positive ». Effectuée à partir de données extra-financières provenant de prestataires spécialisés (ISS ESG, Ethifinance, Sustainalytics, Proxinvest et ECGS) elle est enrichie par des études sectorielles et thématiques réalisées en interne par ses propres équipes. L'univers de départ est constitué d'environ 700 émetteurs, intégrant notamment l'indice Stoxx Europe 600.

Pour élargir le périmètre investissable, une démarche d'« Intégration Positive » vise à sélectionner les entreprises de petite ou moyenne capitalisation, dont l'activité apporte une valeur ajoutée humaine, sociale ou environnementale. Ce panier supplémentaire d'entreprises éligibles est compris entre 50 et 100 valeurs, et fait l'objet d'analyses internes en collaboration avec Ethifinance. Concernant la démarche « intégration positive », la SGP appliquera les mêmes contraintes que pour les autres valeurs sélectionnées, en termes de notation ESG et d'exclusion. (Cf. process décrit ci-dessous).

La SICAV pratique sur l'univers investissable une démarche d'exclusion qui cible les entreprises dont une part non négligeable de l'activité (5% du chiffre d'affaires) s'effectue dans l'alcool, l'armement, les jeux d'argent, la pornographie, le tabac. Sont aussi exclues du périmètre d'investissement les sociétés qui réalisent des recherches sur les cellules souches embryonnaires. Par ailleurs, le fonds applique la politique de sortie du charbon de la société de gestion qui concerne les producteurs d'électricité à partir de charbon et l'exploitation de mines de charbon.

La SICAV utilise les critères éthiques de l'écologie humaine : priorité à tout ce qui contribue aux besoins vitaux naturels, à la qualité de vie et épanouissement de la personne humaine et refus de tout ce qui porte atteinte à la vie humaine et à sa dignité. L'application de critères extra-financiers dans le processus de sélection des titres est effectuée en amont puis est suivie du filtre des critères financiers. La SICAV sélectionnera des entreprises qui selon notre analyse respectent la dignité humaine et agissent pour un développement économique et humain durable (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance). Une attention particulière sera accordée aux critères de respect des Droits de l'Homme et des droits du travail (ex: lutte contre les discriminations...) et de la personne humaine, ainsi qu'aux engagements pris par les entreprises vis-à-vis des communautés locales (ex: impact économique de l'entreprise sur ses territoires d'implantation...). Ces éléments sont complétés par une analyse interne réalisée par Meeschaert Asset Management qui en détaille la logique économique et qui en précise les enjeux éthiques et de développement durable. Cette sélection s'effectue selon une logique de classement, au sein de chaque secteur d'activités avec une première approche quantitative permettant d'éliminer les entreprises les moins bien notées par les prestataires externes puis dans un second temps une analyse qualitative approfondie, afin de classer les entreprises en fonction de leurs approches et de leurs évaluations ESG. Plus le secteur sera considéré comme sensible au niveau social et environnemental, et plus le degré de sélectivité sera exigeant. Les obligations « Green bond » ou « Social bond », font l'objet d'une analyse spécifique prenant notamment en compte le respect des Green Bond Principles et/ou Social Bond Principles, mais aussi la contribution des projets qui seront financés aux objectifs climatiques et RSE de l'émetteur. Le taux d'exclusion du processus de sélection ESG de l'univers de référence est en permanence supérieur à 20%. La part des émetteurs analysés ESG dans le portefeuille de la SICAV doit être durablement supérieure à 90% de l'actif net (hors liquidité détenues à titre accessoire). Le portefeuille sera composé d'au moins 30% d'actifs autres que les titres de créances émis par les Etats, les collectivités territoriales et par les agences gouvernementales ou internationales publiques, ces derniers faisant l'objet d'une évaluation ESG. Concernant l'investissement sur les OPC limité à 10% de l'actif net, la SICAV pourra investir dans des fonds ayant le label ISR ou respectant eux-mêmes les critères quantitatifs issus de ce label. Certains critères de sélection pouvant être différents, la stratégie ISR de la SICAV pourrait ne pas être parfaitement harmonisée. Dans le cadre de sa gestion de trésorerie, la SICAV pourra avoir recours à des OPC « Monétaires ». La SICAV ne bénéficie pas du label ISR. Un comité de pilotage et de suivi, composé de membres choisis par le président au sein de la Congrégation de la Communauté Saint-Martin et d'experts indépendants émet un avis consultatif. La SICAV pourra être exposée dans la limite de 20% de l'actif net aux marchés émergents et dans la limite de 35% de son actif net aux produits de taux high yield ou non notés. Cette notation est réalisée par la société de gestion sur base de la notation composite Bloomberg et/ou celle d'agences de notation financière. Le risque de change sera maintenu en dessous de 10% de l'actif net. L'investissement en actions pourra évoluer entre 0 % et 25 % de l'actif net. Les investissements sur les petites capitalisations ne peuvent excéder 10% maximum. La SICAV peut investir sur les marchés obligataires incluant les obligations convertibles et sur les titres de créances négociables d'état ou d'émetteurs privés sans privilégier de zone géographique a priori entre 65% et 100% de l'actif net. La SICAV peut être exposée sur des titres subordonnés à hauteur de 100% de son actif net. La sensibilité globale du portefeuille sera comprise entre 0 et 8. Aucune répartition dette privée/dette publique n'est prédéfinie. La SICAV pourra intervenir sur des instruments financiers à terme (futures, options) négociés sur des marchés réglementés français et étrangers. Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille aux risques taux, actions ou change sans rechercher de surexposition. Durée de placement recommandée : Cette SICAV pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans. Les revenus sont capitalisés ou distribués selon l'option choisie (Action C, D, A ou I). Les plus-values nettes réalisées sont capitalisées (Action C, A et I), capitalisées, distribuées ou reportées sur décision du comité exécutif de la SICAV (Action D). Vous pouvez demander le remboursement de vos actions chez CACEIS BANK avant 12 heures pour qu'il soit exécuté sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour, les opérations de rachat étant exécutées de façon quotidienne.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible A risque plus élevé



Les données historiques utilisées pour l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds. La catégorie de risque affichée et le classement du fonds ne sont pas garantis, ils peuvent évoluer dans le temps. Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le niveau de risque de ce fonds est 4, il reflète principalement : l'exposition potentielle aux risques taux et actions.

Les principaux risques du fonds non pris en compte par l'indicateur sont :

Risque de crédit : Risque que le cours du titre baisse suite à la dégradation de la santé financière de l'émetteur et/ou d'une émission qui augmente la probabilité que l'émetteur et/ou l'émission n'honore pas ses engagements vis-à-vis de l'investisseur. Ce risque est dû notamment à l'investissement jusqu'à 35% de l'actif net en titres de notation "High Yield" ou non notées.

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cette SICAV. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cette SICAV et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

PROCLERO

Code ISIN : FR0014001SY4 Action I

SICAV gérée par Meeschaert Asset Management

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

PROCLERO a pour objectif de gestion la recherche d'une performance à moyen terme égale à la performance de l'indicateur composite composé de 80 % de l'ICE BofAML 1-3 Year Euro Government Index, et de 20 % de l'Euro Stoxx net total return à partir d'une allocation diversifiée entre les marchés actions et taux en mettant en œuvre une stratégie ISR. La stratégie d'investissement repose en amont sur la sélection de valeurs éligibles pour la SICAV, dans une démarche de « best-in-class » et « d'intégration positive ». Effectuée à partir de données extra-financières provenant de prestataires spécialisés (ISS ESG, Ethifinance, Sustainalytics, Proxinvest et ECGS) elle est enrichie par des études sectorielles et thématiques réalisées en interne par ses propres équipes. L'univers de départ est constitué d'environ 700 émetteurs, intégrant notamment l'indice Stoxx Europe 600.

Pour élargir le périmètre investissable, une démarche d'« Intégration Positive » vise à sélectionner les entreprises de petite ou moyenne capitalisation, dont l'activité apporte une valeur ajoutée humaine, sociale ou environnementale. Ce panier supplémentaire d'entreprises éligibles est compris entre 50 et 100 valeurs, et fait l'objet d'analyses internes en collaboration avec Ethifinance. Concernant la démarche « intégration positive », la SGP appliquera les mêmes contraintes que pour les autres valeurs sélectionnées, en termes de notation ESG et d'exclusion. (Cf. process décrit ci-dessous).

La SICAV pratique sur l'univers investissable une démarche d'exclusion qui cible les entreprises dont une part non négligeable de l'activité (5% du chiffre d'affaires) s'effectue dans l'alcool, l'armement, les jeux d'argent, la pornographie, le tabac. Sont aussi exclues du périmètre d'investissement les sociétés qui réalisent des recherches sur les cellules souches embryonnaires. Par ailleurs, le fonds applique la politique de sortie du charbon de la société de gestion qui concerne les producteurs d'électricité à partir de charbon et l'exploitation de mines de charbon.

La SICAV utilise les critères éthiques de l'écologie humaine : priorité à tout ce qui contribue aux besoins vitaux naturels, à la qualité de vie et épanouissement de la personne humaine et refus de tout ce qui porte atteinte à la vie humaine et à sa dignité. L'application de critères extra-financiers dans le processus de sélection des titres est effectuée en amont puis est suivie du filtre des critères financiers. La SICAV sélectionnera des entreprises qui selon notre analyse respectent la dignité humaine et agissent pour un développement économique et humain durable (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance). Une attention particulière sera accordée aux critères de respect des Droits de l'Homme et des droits du travail (ex: lutte contre les discriminations...) et de la personne humaine, ainsi qu'aux engagements pris par les entreprises vis-à-vis des communautés locales (ex: impact économique de l'entreprise sur ses territoires d'implantation...). Ces éléments sont complétés par une analyse interne réalisée par Meeschaert Asset Management qui en détaille la logique économique et qui en précise les enjeux éthiques et de développement durable. Cette sélection s'effectue selon une logique de classement, au sein de chaque secteur d'activités avec une première approche quantitative permettant d'éliminer les entreprises les moins bien notées par les prestataires externes puis dans un second temps une analyse qualitative approfondie, afin de classer les entreprises en fonction de leurs approches et de leurs évaluations ESG. Plus le secteur sera considéré comme sensible au niveau social et environnemental, et plus le degré de sélectivité sera exigeant. Les obligations « Green bond » ou « Social bond », font l'objet d'une analyse spécifique prenant notamment en compte le respect des Green Bond Principles et/ou Social Bond Principles, mais aussi la contribution des projets qui seront financés aux objectifs climatiques et RSE de l'émetteur. Le taux d'exclusion du processus de sélection ESG de l'univers de référence est en permanence supérieur à 20%. La part des émetteurs analysés ESG dans le portefeuille de la SICAV doit être durablement supérieure à 90% de l'actif net (hors liquidité détenues à titre accessoire). Le portefeuille sera composé d'au moins 30% d'actifs autres que les titres de créances émis par les Etats, les collectivités territoriales et par les agences gouvernementales ou internationales publiques, ces derniers faisant l'objet d'une évaluation ESG. Concernant l'investissement sur les OPC limité à 10% de l'actif net, la SICAV pourra investir dans des fonds ayant le label ISR ou respectant eux-mêmes les critères quantitatifs issus de ce label. Certains critères de sélection pouvant être différents, la stratégie ISR de la SICAV pourrait ne pas être parfaitement harmonisée. Dans le cadre de sa gestion de trésorerie, la SICAV pourra avoir recours à des OPC «Monétaires ». La SICAV ne bénéficie pas du label ISR. Un comité de pilotage et de suivi, composé de membres choisis par le président au sein de la Congrégation de la Communauté Saint-Martin et d'experts indépendants émet un avis consultatif. La SICAV pourra être exposée dans la limite de 20% de l'actif net aux marchés émergents et dans la limite de 35% de son actif net aux produits de taux high yield ou non notés. Cette notation est réalisée par la société de gestion sur base de la notation composite Bloomberg et/ou celle d'agences de notation financière. Le risque de change sera maintenu en dessous de 10% de l'actif net. L'investissement en actions pourra évoluer entre 0 % et 25 % de l'actif net. Les investissements sur les petites capitalisations ne peuvent excéder 10% maximum. La SICAV peut investir sur les marchés obligataires incluant les obligations convertibles et sur les titres de créances négociables d'état ou d'émetteurs privés sans privilégier de zone géographique a priori entre 65% et 100% de l'actif net. La SICAV peut être exposée sur des titres subordonnés à hauteur de 100% de son actif net. La sensibilité globale du portefeuille sera comprise entre 0 et 8. Aucune répartition dette privée/dette publique n'est prédéfinie. La SICAV pourra intervenir sur des instruments financiers à terme (futures, options) négociés sur des marchés réglementés français et étrangers. Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille aux risques taux, actions ou change sans rechercher de surexposition. Durée de placement recommandée : Cette SICAV pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans. Les revenus sont capitalisés ou distribués selon l'option choisie (Action C, D, A ou I). Les plus-values nettes réalisées sont capitalisées (Action C, A et I), capitalisées, distribuées ou reportées sur décision du comité exécutif de la SICAV (Action D). Vous pouvez demander le remboursement de vos actions chez CACEIS BANK avant 12 heures pour qu'il soit exécuté sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour, les opérations de rachat étant exécutées de façon quotidienne.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Les données historiques utilisées pour l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds. La catégorie de risque affichée et le classement du fonds ne sont pas garantis, ils peuvent évoluer dans le temps. Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le niveau de risque de ce fonds est 4, il reflète principalement : l'exposition potentielle aux risques taux et actions.

Les principaux risques du fonds non pris en compte par l'indicateur sont :

Risque de crédit : Risque que le cours du titre baisse suite à la dégradation de la santé financière de l'émetteur et/ou d'une émission qui augmente la probabilité que l'émetteur et/ou l'émission n'honore pas ses engagements vis-à-vis de l'investisseur. Ce risque est dû notamment à l'investissement jusqu'à 35% de l'actif net en titres de notation "High Yield" ou non notées.

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.



Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dénomination du produit :

PROCLERO (le « Fonds »)

Identifiant d'entité juridique :

969500D6EJ6H7608WE79

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?	
<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental : <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE	<input checked="" type="checkbox"/> Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de 50% d'investissements durables <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif social <input type="checkbox"/> Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables
<input type="checkbox"/> Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social : %	

Quelles caractéristiques environnementales et/ou sociales sont promues par ce produit financier ?

Notre approche consiste à intégrer, dans le processus de sélection des entreprises, des critères environnementaux et sociaux. Ceux-ci vont influencer les notations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) qui viennent réduire l'univers d'investissement initial. La dimension environnementale intègre la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité, la gestion de l'eau et des déchets, l'analyse de cycle de vie des produits et les pollutions. La dimension sociale intègre les enjeux sociaux et sociétaux. Parmi les enjeux sociaux, on retrouve la gestion des conditions de travail, le bien-être des collaborateurs, le dialogue social, les compétences des salariés, la gestion des restructurations. Parmi les enjeux sociétaux, on retrouve le respect des droits de l'Homme, les relations avec les communautés locales, la gestion de la chaîne de valeur (amont et aval), l'éthique des affaires.

Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?

Dans le domaine environnemental, voici les critères utilisés et indicateurs associés :

- politiques : existence d'engagement formalisés intégrant les éléments de la dimension environnementale, dotés de plans d'actions et d'objectifs chiffrés et datés, niveau d'ambition des objectifs
- responsabilités : identification des personnes et organes responsables de la mise en œuvre et de la supervision de la politique
- moyens : budget d'investissement, R&D, système de gestion environnemental, formation des équipes, déploiement opérationnel interne, intégration des exigences dans les relations avec les fournisseurs)
- résultats : communication sur les résultats, évolution des ratios et suivi des indicateurs présentés dans les plans d'actions (émissions de GES en absolu, en tendance, production de déchets et part des déchets valorisés, consommation d'eau, d'énergie ...)
- impact environnemental des produits : analyse du cycle de vie, contribution positive ou négative de l'activité

Dans le domaine social, voici les critères utilisés et indicateurs associés :

- politiques : existence d'engagements formalisés intégrant les éléments de la dimension sociale, dotés de plans d'actions et d'objectifs chiffrés et datés, niveau d'ambition des objectifs
- responsabilités : identification des personnes et organes responsables de la mise en œuvre et de la supervision de la politique
- moyens : budget d'investissement, système de gestion des conditions de travail, formation des équipes, déploiement opérationnel interne, intégration des exigences dans les relations avec les fournisseurs), système de gestion des restructurations
- résultats : communication sur les résultats, évolution des ratios et suivi des indicateurs présentés dans les plans d'actions (taux de personnel couvert par des accords collectifs, absentéisme, turnover, accidentologie, taux d'employés formés et nombre d'heures formation, association des collaborateurs au capital)
- impact social des produits : valeur ajoutée sociale de l'activité démontrant un impact social pour les clients, les communautés locales (accessibilité des produits), la société (préservation de la santé)

Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser et comment l'investissement durable contribue-t-il à ces objectifs ?

Le produit financier entend partiellement réaliser des investissements durables en évaluant la contribution positive des entreprises sur l'environnement et la société à travers des évaluations d'impact développées en interne par Meeschaert AM pour les fonds article 9 : Score Best practices, Solution sociale, Solution Environnementale, Best Effort, Best Performance.

Les méthodologies de ces évaluations d'impact sont susceptibles d'évoluer au cours du temps pour prendre en compte la disponibilité des données, les préconisations des régulateurs ou les bonnes pratiques de place.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser ne causent-ils pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Les investissements durables réalisés dans le cadre de la gestion du FCP sont catégorisés ainsi pour la valeur ajoutée sociale ou environnementale que porte l'entreprise. Pour s'assurer que les investissements durables du produit financier ne nuiront pas de manière significative à un quelconque objectif environnemental ou social (DNSH), Meeschaert AM a défini une politique d'exclusion basée sur des seuils adossés aux PAI (indicateurs d'incidence négative) de façon à réduire l'exposition du produit financier à des préjudices sociaux, environnementaux. De plus, l'analyse de l'investissement durable est complétée par la prise en compte des pratiques de bonnes gouvernance de la société.

• Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Pour prouver le principe de DNSH et définir un investissement durable, Meeschaert AM prend en compte les 14 PAI obligatoires à travers l'analyse ESG, la gestion des controverses et les politiques d'exclusions sectorielles. La stratégie de prise en compte de ces PAI est abordée en détail à la question 2.

Dans quelle mesure les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

À travers la prise en compte des 14 PAI obligatoires, et notamment l'utilisation des 2 PAI suivants, les investissements de ce produit financier sont conformes aux principes cités :

- Violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.
- Absence de processus et de mécanismes de contrôle du respect des principes des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Ce produit financier prend-il en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Oui

Non

Ce produit financier prend en compte les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité à travers :

PILIER CLIMAT & ENVIRONNEMENT

Les émissions de gaz à effet de serre scope 1, 2 et 3 sont prises en compte dans l'analyse ESG. Ces données brutes permettent in fine d'estimer la température de nos portefeuilles.

L'empreinte carbone (en teqCO₂ / million d'euros de chiffre d'affaires) est prise en compte dans l'analyse ESG.

L'intensité carbone moyenne pondérée (en teqCO₂), prise en compte dans les analyses ESG et dans le suivi des indicateurs ESG.

L'exposition aux énergies fossiles est prise en compte dans les analyses ESG. Cette thématique est aussi le sujet d'engagement actionnarial auprès de participations. Elle motive aussi directement la politique interne de sortie du charbon.

La part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable, prise en compte dans l'analyse ESG.

La consommation d'énergie est prise en compte dans l'analyse ESG.

L'impact sur la biodiversité, pris en compte dans l'analyse ESG et le suivi des indicateurs ESG.

La consommation d'eau est prise en compte dans les analyses ESG.

Les tonnes de déchets dangereux, pris en compte dans l'analyse ESG.

PILIER SOCIAL, RESSOURCES HUMAINES, RESPECT DES DROITS DONT DROITS HUMAINS

La diversité au sein des conseils des entreprises en % de femmes est pris en compte lors des analyses ESG. De surcroit, l'engagement de Meeschaert est de voter en ce sens lors des assemblées générales.

La part des émetteurs impliqués dans la violation du Pacte Mondial des Nations Unies est prise en compte dans les analyses ESG et le suivi des controverses.

L'écart de rémunérations femmes / hommes est pris en compte dans nos analyses ESG.

L'exposition aux armements controversés (mines antipersonnel, armes à sous-munitions) est le sujet d'une politique d'exclusion.



Quelle stratégie d'investissement ce produit financier suit-il ?

Le produit financier met en oeuvre une stratégie financière axée sur l'investissement en actions et obligations, et qui prend également en compte des critères extra-financiers. Le produit financier intègre de façon systématique une approche extra-financière en amont de la sélection d'investissement.

La stratégie d'investissement guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.

Quels sont les éléments contraignants de la stratégie d'investissement utilisés pour sélectionner les investissements afin d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier ?

Les éléments contraignants de l'approche extra-financière pour sélectionner les investissements sont les suivants :

La SICAV pratique sur l'univers investissable une démarche d'exclusion qui cible les entreprises dont une part non négligeable de l'activité (5% du chiffre d'affaires) s'effectue dans l'alcool, l'armement, les jeux d'argent, la pornographie, le tabac. Sont aussi exclues du périmètre d'investissement les sociétés qui réalisent des recherches sur les cellules souches embryonnaires. Par ailleurs, la SICAV applique la politique de sortie du charbon de la société de gestion qui concerne les producteurs d'électricité à partir de charbon et l'exploitation de mines de charbon.

La sélection se porte sur des entreprises qui selon notre analyse respectent la dignité humaine et agissent pour un développement économique et humain durable (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance). Une attention particulière sera donc accordée aux critères de respect des Droits de l'Homme et des droits du travail, ainsi qu'aux engagements pris par les entreprises vis-à-vis des communautés locales.

Une analyse interne réalisée par Meeschaert Asset Management détaille la logique économique et en précise les enjeux éthiques et de développement durable. La sélection des émetteurs s'effectue selon une logique de classement, au sein de chaque secteur d'activités. Dans un premier temps, une approche quantitative permet d'éliminer les entreprises les moins bien notées par les prestataires externes. Les deux derniers déciles sont ainsi de facto éliminés (sont exclus les 20 % des titres ayant les notations les plus faibles). Dans un second temps, le reste du secteur est analysé qualitativement de façon approfondie, afin de classer les entreprises en fonction de leurs approches et de leurs évaluations ESG. Plus le secteur sera considéré comme sensible au niveau social et environnemental, et plus le degré de sélectivité sera exigeant.

L'équipe ISR complète son analyse par la veille sur les controverses et les actions correctrices.

Quel est le taux minimal d'engagement pour réduire la portée des investissements envisagés avant l'application de cette stratégie d'investissement ?

A titre indicatif, dans chaque poche (Obligations et Actions), au maximum 80% de l'ensemble des entreprises analysées tous secteurs confondus sont finalement éligibles et donc intégrées au périmètre d'investissement du fonds. Au global, le taux d'exclusion par rapport à l'univers de départ sera supérieur à 20%.

Les pratiques de bonne gouvernance concernent des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales.

Quelle est la politique suivie pour évaluer les pratiques de bonne gouvernance des sociétés bénéficiaires des investissements ?

La politique mise en place pour évaluer les bonnes pratiques de gouvernance se situe à deux niveaux :

1 / Le critère de bonne gouvernance intégré dans les critères qui définissent l'investissement durable

Une première phase d'exclusion catégorique basée sur les notes Gouvernance d'ISS et de Gaia. En doublant les fournisseurs de données, nous étendons la couverture de valeurs analysées. De plus, Gaia divulgue de plus amples informations sur les petites capitalisations et complète le champ d'analyse d'ISS. S'applique alors des seuils d'exclusion : (i) Pour les entreprises qui ne sont analysées que sur ISS : le seuil d'exclusion est fixé au score Gouvernance de 1,3/4. Les entreprises qui n'atteignent pas cette note sont strictement exclues du périmètre d'investissement. (ii) Pour les entreprises qui ne sont analysées que sur Gaia : le seuil d'exclusion fixé est le même que pour ISS et concerne les entreprises qui ont un score de Gouvernance inférieur à 33/100. (iii) Pour les entreprises analysées sur ISS et sur Gaia : on préférera la notation de Gaia pour les entreprises dont la capitalisation serait inférieure à 1 milliard EUR et la notation d'ISS pour les entreprises dont la capitalisation serait supérieure à ce seuil. Le seuil d'exclusion qui s'applique alors est celui précisé plus haut pour le fournisseur correspondant. (iv) Pour les entreprises qui ne sont pas couvertes par les fournisseurs de données, une analyse qualitative ESG est menée par l'équipe ISR.

2 / Le critère de gouvernance dans les critères d'analyse ESG

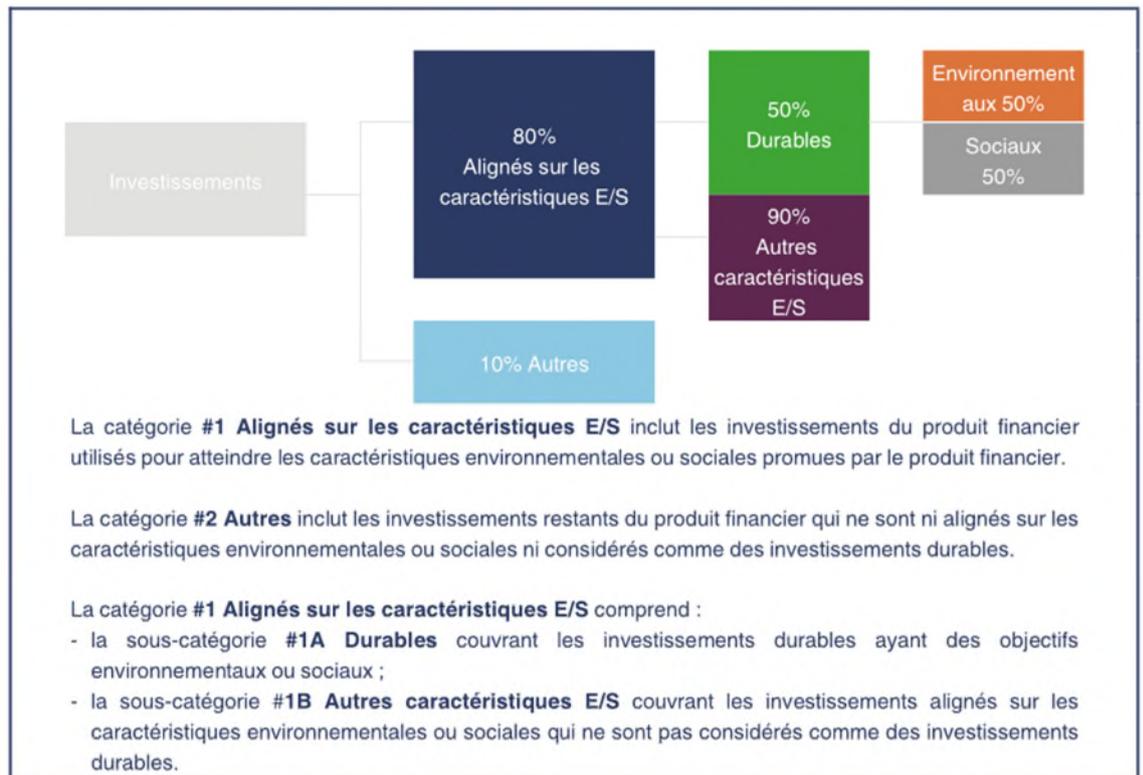
Il s'agit d'une analyse qualitative des valeurs ciblées, spécifiquement focalisée sur les aspects suivants : (i) L'indépendance et la parité du Conseil d'Administration (Pour le Président : fonction séparée de celle de directeur général, indépendance quant aux activités exécutives de l'entreprise, indépendance dans l'actionnariat / Pour le directoire : compétence et expérience des membres, indépendance exécutive et actionnariale, parité / Pour les comités : indépendance des membres des comités, existence de comités spécialisés en lien avec l'activité de l'entreprise). (ii) La démocratie actionnariale : respect du principe « une action, une voix. (iii) Transparence dans la politique de rémunération de l'entreprise : salaire du directeur général divulgué, rapport de différence acceptable entre le salaire du directeur général et celui des employés, la rémunération variable indexée sur la performance d'indicateurs extra-financiers fiables et ambitieux. (iv) Equilibre des instances de gouvernance : équilibre des pouvoirs et des relations entre les comités spécialisés, positionnement de l'équipe de suivi des risques. (v) Niveau de maturité de la RSE : intégration dans les instances de gouvernance, plan stratégique chiffré et daté, élaboration d'une matrice de matérialité.



Quelle est l'allocation des actifs prévue pour ce produit financier ?

La répartition des actifs prévue pour ce produit financier est la suivante : le % des actifs en portefeuille alignés avec les caractéristiques E/S est d'au moins 80% et le portefeuille comporte au plus 10% de titres solidaires.

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques. Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage : **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ; **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ; **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



L'allocation d'actifs est susceptible d'évoluer au fil du temps et les pourcentages doivent être considérés comme des moyennes calculées sur de longues périodes. Les calculs peuvent reposer sur des données incomplètes ou parcellaires de la société ou de tiers.

Comment l'utilisation de produits dérivés atteint-elle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?

L'utilisation de produits dérivés à des fins de couverture du risque n'a pas d'impact négatif sur les caractéristiques E/S promues par le produit financier.



Dans quelle mesure minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales mais ne s'engage pas à réaliser des investissements prenant en compte des critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Il n'est toutefois pas exclu que le fonds puisse réaliser des investissements sous-jacents qui prennent en compte ces critères. Dans ce cas, le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'appliquerait uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental et pas à la portion restante des investissements sous-jacents. Le produit financier s'engage à un alignement de 0% à la Taxonomie européenne.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, le cas échéant, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Quelle est la part minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes ?

À ce jour la part minimale des investissements dans les activités transitoires et habilitantes est donc de 0% de l'actif net.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.



Quelle est la part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

À ce jour, la méthodologie de calcul des investissements durables ne permet pas de faire la distinction entre les investissements alignés à la Taxonomie Européenne, les investissements durables répondant à d'autres objectifs environnementaux ou à des objectifs sociaux.



Quelle est la part minimale d'investissements durables sur le plan social ?

À ce jour, la méthodologie de calcul des investissements durables ne permet pas de faire la distinction entre les investissements alignés à la Taxonomie Européenne, les investissements durables répondant à d'autres objectifs environnementaux ou à des objectifs sociaux.



Quels investissements sont inclus dans la catégorie « #2 Autres », quelle est leur finalité et existe-t-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Les actifs "autres" représentent au maximum 10% ; il s'agit du cash, d'éventuels OPC et le cas échéant des émetteurs non notés de la poche solidaire. Dans ce dernier cas, ces émetteurs subissent toutefois le processus d'exclusion global.



Un indice spécifique a-t-il été désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promet ?

Le produit financier n'a pas d'indice de référence aligné sur les caractéristiques E/S qu'il promet.

Comment l'indice de référence est-il en permanence aligné sur chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?

Le produit financier n'a pas d'indice de référence aligné sur les caractéristiques E/S qu'il promet.

Comment l'alignement de la stratégie d'investissement sur la méthodologie de l'indice est-il garanti en permanence ?

Le produit financier n'a pas d'indice de référence aligné sur les caractéristiques E/S qu'il promet.

En quoi l'indice désigné diffère-t-il d'un indice de marché large pertinent ?

Le produit financier n'a pas d'indice de référence aligné sur les caractéristiques E/S qu'il promet.

Où trouver la méthode utilisée pour le calcul de l'indice désigné ?

Le produit financier n'a pas d'indice de référence aligné sur les caractéristiques E/S qu'il promet.

Où puis-je trouver en ligne davantage d'informations spécifiques au produit ?

De plus amples informations sur le produit sont accessibles sur le site internet :

Il est possible de trouver plus d'informations sur notre site internet (<https://meeschaert-am.com>)



SICAV PROCLERO

Société d'Investissement à Capital Variable – Tour Montparnasse – 33 avenue du Maine - 75015 Paris

RCS Paris 848 324 109 PARIS

CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET ORDRE DU JOUR

Les actionnaires de la société PROCLERO sont convoqués au 33 avenue du Maine, Tour Maine Montparnasse, 75755 Paris cedex 15 dans les locaux de la société de gestion MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT en Assemblée générale ordinaire le 14 mars 2023 à 17h30, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture des rapports du Comité Exécutif et du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 30 décembre 2022 et approbation des comptes dudit exercice
- Affectation des sommes distribuables
- Lecture et approbation du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du code de commerce
- Délégation de pouvoirs pour les formalités

PROJET DE TEXTE DES RESOLUTIONS A CARACTERE ORDINAIRE SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Comité exécutif et le rapport du Commissaire aux comptes, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 30 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle constate ainsi qu'au 30 décembre 2022, l'actif net de la SICAV s'élevait à 65 303 884,38 euros.

A cette même date :

- Le nombre d'actions de catégorie A (devise : EUR ; Code ISIN : FR0014001SX6) en circulation s'élevait à 13 401,172
- Le nombre d'actions de catégorie C (devise : EUR ; Code ISIN : FR0011136563) en circulation s'élevait à 291 211,384
- Le nombre d'actions de catégorie D (devise : EUR ; Code ISIN : FR0011147552) en circulation s'élevait à 40 570,763
- Le nombre d'actions de catégorie I (devise : EUR ; Code ISIN : FR0014001SY4) en circulation s'élevait à 495,001
- Le bilan indique que l'actif net s'élève à 65 303 884,38 euros.

En conséquence, les actionnaires donnent pour l'exercice clos le 30 décembre 2022 quitus entier et sans réserve au Président de sa gestion pour cet exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale constate qu'au terme de l'exercice clos le 30 décembre 2022 :

- les sommes distribuables afférentes au résultat s'élèvent à 861 888,67 euros ce qui correspond au résultat net de 861 523,15 plus 365,52 euros le report à nouveau.
- les sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes s'élèvent à 928 349,30 euros ce qui correspond aux plus et moins-values nettes antérieures non distribuées de 199 759,94 euros, plus 728 589,36 euros au titre des plus et moins-values nettes de l'exercice

et décident, sur proposition du Président et conformément aux dispositions statutaires :

Pour la catégorie d'actions A (devise : EUR ; Code ISIN : FR0014001SX6) de capitaliser l'intégralité du résultat net 19 892,83 euros et des plus-values nettes 20 305,46 euros.

Pour la catégorie d'actions C (Code ISIN : FR0011136563) de capitaliser l'intégralité du résultat net 677 181,06 euros et des plus-values nettes 585 503,82 euros.

Pour la catégorie d'actions D (Code ISIN : FR0011147552):

Au titre du résultat: 84 083,59 euros

SICAV PROCLERO

Société d'Investissement à Capital Variable – Tour Montparnasse – 33 avenue du Maine - 75015 Paris

RCS Paris 848 324 109 PARIS

- d'affecter au report à nouveau 102,11 euros
- de distribuer 83 981,48 euros, soit une distribution unitaire de 2,07 euros pour chacune des 40 570,763 actions composant le capital au 30 décembre 2022.

Il est rappelé que les dividendes unitaires nets payés au titre des exercices précédents ont été les suivants :

2020 : 1,93 euros

2021 : 1,96 euros

Au titre des plus-values nettes : 272 047,21 euros

- de distribuer une partie de report des plus-values des années passées soit 0.03€/action (1217.12€)

Il est rappelé que les dividendes unitaires nets payés au titre des exercices précédents ont été les suivants :

2020 : 0,17 euros

2021 : 0,14 euros

Pour la catégorie d'actions I(devise : EUR ; Code ISIN : FR0014001SY4) de capitaliser l'intégralité du résultat net 80 731,19 euros et des plus-values nettes 50 492,81 euros.

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

Décomposition du coupon : Action PROCLERO D

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	53 959,11	EUR	1,33	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	30 022,37	EUR	0,74	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	1 217,12	EUR	0,03	EUR
TOTAL	85 198,60	EUR	2,10	EUR

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale ordinaire après avoir entendu la lecture du rapport spécial établi par le commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, en approuve les conclusions.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des différents documents soumis à la présente assemblée et du procès-verbal de celle-ci pour l'accomplissement des formalités légales.

SICAV PROCLERO

Société d'Investissement à Capital Variable – Tour Montparnasse – 33 avenue du Maine - 75015 Paris

RCS Paris 848 324 109 PARIS



PROCLERO

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 décembre 2022**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 décembre 2022**

PROCLERO

OPCVM CONSTITUEE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT
Tour Maine Montparnasse
33 avenue du Maine
75755 PARIS Cedex 15

Aux actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable PROCLERO relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2022 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché règlementé ou assimilé » des règles et méthodes comptables de l'annexe aux comptes annuels décrivant les méthodes de valorisation des actions et des obligations non négociées sur un marché règlementé représentant respectivement 3,80 % et 2,47 % de l'actif le 30 décembre 2022. Cette note précise également que compte tenu de la nature de ces titres, il pourrait exister un écart significatif entre les valeurs retenues, évaluées comme indiqué ci-dessus, et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si une part de ces actifs en portefeuille devait être liquidée à brève échéance.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

1. Actions non négociées sur un marché règlementé :

Ces titres financiers représentant 3,80 % de l'actif sont valorisés selon les méthodes décrites dans la note de l'annexe relative aux règles et méthodes comptables. Ils ont été acquis au cours de l'exercice 2022, leur valorisation au 30 décembre 2022 correspond à leur prix de revient. Sur la base des éléments ayant conduit à la détermination des valorisations retenues, nous avons procédé à l'appréciation de l'approche mise en œuvre par la société de gestion ainsi que du caractère raisonnable de ces estimations.

Ces actions ont été souscrites par la SICAV dans le cadre de ses « investissements solidaires ».

Compte tenu du décalage de dates dans la prise en compte des données financières de l'entreprise (dernières données disponibles), il pourrait exister un écart significatif entre la valorisation des titres retenue et les prix qui pourraient résulter d'une nouvelle valorisation sur la base des données actualisées au 30/12/2022.

Compte tenu de la nature de ces titres, il pourrait également exister un écart entre les valorisations retenues et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si une part de ces actifs en portefeuille devait être cédée à brève échéance.

2. Obligations non négociées sur un marché réglementé :

Ces titres financiers représentant 2,47 % de l'actif sont valorisés selon les méthodes décrites dans la note de l'annexe relative aux règles et méthodes comptables. Au 30 décembre 2022, ces obligations sont valorisées à leur valeur nominale majorée du coupon couru. Sur la base des éléments ayant conduit à la détermination des valorisations retenues, nous avons procédé à l'appréciation de l'approche mise en œuvre par la société de gestion ainsi que du caractère raisonnable de ces estimations.

Ces obligations ont été souscrites par la SICAV dans le cadre de ses « investissements solidaires ». Compte tenu de la nature de ces titres, il pourrait également exister un écart entre les valorisations retenues et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si une part de ces actifs en portefeuille devait être cédée à brève échéance.

3. Titres financiers du portefeuille émis par des sociétés à risque de crédit élevé :

Les titres financiers du portefeuille émis par des sociétés à risque de crédit élevé dont la notation est basse ou inexistante sont valorisés selon les méthodes décrites dans la note de l'annexe relative aux règles et méthodes comptables. Ces instruments financiers sont valorisés à partir de cours cotés ou contribués par des prestataires de services financiers. Nous avons pris connaissance du fonctionnement des procédures d'alimentation des cours et nous avons testé la cohérence des cours avec une base de données externe. Sur la base des éléments ayant conduit à la détermination des valorisations retenues, nous avons procédé à l'appréciation de l'approche mise en œuvre par la société de gestion.

4. *Autres instruments financiers du portefeuille :*

Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la direction.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de la SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

2023.04.07 18:06:16 +0200



BILAN ACTIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	63 278 671,51	73 320 859,61
Actions et valeurs assimilées	14 726 252,01	17 282 702,58
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	12 246 229,21	17 282 702,58
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	2 480 022,80	0,00
Obligations et valeurs assimilées	43 983 780,56	49 814 269,11
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	42 379 581,44	49 814 269,11
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	1 604 199,12	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	4 488 403,94	6 202 287,92
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	4 488 403,94	6 202 287,92
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	80 235,00	21 600,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	80 235,00	21 600,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	73 901,53	25 327,70
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	73 901,53	25 327,70
COMPTES FINANCIERS	2 091 230,13	415 617,72
Liquidités	2 091 230,13	415 617,72
TOTAL DE L'ACTIF	65 443 803,17	73 761 805,03

BILAN PASSIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	63 513 646,41	71 465 906,71
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	199 759,94	61 610,25
Report à nouveau (a)	365,52	219,19
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	728 589,36	1 403 895,29
Résultat de l'exercice (a,b)	861 523,15	750 549,91
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	65 303 884,38	73 682 181,35
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	59 360,00	21 600,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instrument financiers à terme	59 360,00	21 600,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	59 360,00	21 600,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	80 558,79	58 023,68
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	80 558,79	58 023,68
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	65 443 803,17	73 761 805,03

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
FGBL BUND 10A 0322	0,00	1 713 700,00
FGBL BUND 10A 0323	930 510,00	0,00
Options		
DJ EURO STOXX 50 05/2023 PUT 3400	220 978,37	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	4 889,36	144,94
Produits sur actions et valeurs assimilées	302 551,69	262 846,19
Produits sur obligations et valeurs assimilées	1 146 728,49	1 121 904,16
Produits sur titres de créances	44 625,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	1 498 794,54	1 384 895,29
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	6 057,83	17 163,21
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	6 057,83	17 163,21
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	1 492 736,71	1 367 732,08
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	626 362,49	646 942,37
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	866 374,22	720 789,71
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-4 851,07	29 760,20
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	861 523,15	750 549,91

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Dans le cadre de ses investissements en titres solidaires, la SICAV est investie sur des lignes d'actions et d'obligations non négociées sur un marché réglementé représentant respectivement 3,80 % et 2,47 % de l'actif le 30 décembre 2022.

En l'absence de cours contribués pertinents ou de marché de négociation, la société de gestion valorise ces instruments financiers selon les modalités suivantes :

- Les actions non cotées FONCIERE CHENELET représentant 0,77 % de l'actif ont été acquises le 15/07/2022 dans le cadre d'une augmentation de capital. Ces actions sont valorisées au prix de revient. La valeur des actions est déterminée une fois par an par l'assemblée des actionnaires sur la base de la valeur nominale des titres majorée d'une prime d'émission correspondant à la part proportionnelle revenant aux actions anciennes dans les réserves et bénéfices tels qu'ils apparaissent dans le dernier bilan approuvé. La valorisation de ces titres de capital est déterminée strictement par les statuts de la société, sans ouvrir de marge d'appréciation. Il n'existe pas de marché pour la négociation de ces

instruments. La fourchette de prix est entre 80 % et 100 % du prix déterminé chaque année en cas de demande de sortie anticipée.

Compte tenu du décalage de dates dans la prise en compte des données financières de l'entreprise, il pourrait exister un écart significatif entre la valorisation des titres retenue et les prix qui pourraient résulter d'une nouvelle valorisation sur la base des données actualisées au 30/12/2022.

- Les actions non cotées FAMILLES SOLIDAIRES représentant 0,81 % de l'actif ont été acquises le 03/03/2022. Ces actions sont valorisées au prix de revient. La valeur des actions est déterminée une fois par an par l'assemblée des actionnaires, elle correspond à l'actif net comptable déterminé sur la base des derniers comptes annuels. Selon la durée de détention, le prix de retrait peut varier dans une fourchette comprise entre la valeur d'actif net comptable et la valeur nominale. La valorisation de ces titres de capital est déterminée strictement par les statuts de la société, sans ouvrir de marge d'appréciation. Il n'existe pas de marché pour la négociation de ces instruments.
Compte tenu du décalage de dates dans la prise en compte des données financières de l'entreprise, il pourrait exister un écart significatif entre la valorisation des titres retenue et les prix qui pourraient résulter d'une nouvelle valorisation sur la base des données actualisées au 30/12/2022.
- Les actions non cotées France ACTIVE INVESTISSEMENT représentant 1,53% de l'actif ont été acquises le 13/07/2022. Ces actions sont valorisées au prix de revient. Il correspond à la valeur de l'action déterminée dans l'attestation du 24/05/2022 établie par le commissaires aux comptes de la société France ACTIVE INVESTISSEMENT. Ces actions sont valorisées à la valeur nominale augmentée de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 hors réserves solidaires. La valorisation de ces titres de capital est déterminée strictement par les statuts de la société, sans ouvrir de marge d'appréciation. Il n'existe pas de marché pour la négociation de ces instruments.
Compte tenu du décalage de dates dans la prise en compte des données financières de l'entreprise, il pourrait exister un écart significatif entre la valorisation des titres retenue et les prix qui pourraient résulter d'une nouvelle valorisation sur la base des données actualisées au 30/12/2022.
- Les actions non cotées HELENOS SA représentant 0,46 % de l'actif ont été souscrites le 27/06/2022 dans le cadre d'une augmentation de capital à leur valeur nominale conformément à la convention de souscription en vigueur depuis le 17/07/2018. Ces actions sont valorisées au prix de revient. Une valeur nette d'inventaire est déterminée par le conseil d'administration de la société au moins une fois par semestre. La valorisation de ces titres telle que décrit ci-dessus, comparée à leur valeur nette d'inventaire au 31/12/2022 présente un écart représentant 0,04 % de l'actif net de la SICAV PROCLERO.
Compte tenu du décalage de dates dans la prise en compte des données financières de l'entreprise, il pourrait exister un écart significatif entre la valorisation des titres retenue et les prix qui pourraient résulter d'une nouvelle valorisation sur la base des données actualisées au 30/12/2022.
- Les actions non cotées FONCIERE OYKOS représentant 0,08 % de l'actif ont été souscrites le 15/12/2022 à la valeur nominale dans le cadre d'une émission d'actions nouvelles. Ces actions sont valorisées au prix de revient. La société a été créée le 30/11/2022. Une évaluation annuelle des actions sera établie pour la première fois sur la base des comptes annuels de décembre 2023. Cette valorisation sera réalisée sur la base d'une méthode patrimoniale correspondant à la situation nette comptable corrigée établie en tenant compte de la valeur vénale de chaque immeuble.
- Les actions non cotées FONCIERE BEGUINAGE SOLIDAIRE représentant 0,15 % de l'actif ont été souscrites le 15/12/22 à la valeur nominale dans le cadre d'une augmentation de capital. Ces actions sont valorisées au prix de revient. Ces titres sont inaliénables pour une durée de 5 ans. Une évaluation annuelle des actions sera réalisée à partir de 2028 sur la base de l'expertise du parc immobilier de la société.
- Les titres participatifs non cotés LES 3 COLONNES à échéance du 31/12/2029 et FADEV à échéance du 30/06/2029 ont été souscrits au cours de l'exercice 2022 lors de leur émission. Ces titres représentent 0,93 % de l'actif. Ils sont valorisés au nominal augmenté du coupon couru. La société de gestion procède à un suivi de la situation de l'émetteur (analyse crédit interne, nature de l'instrument) et peut, le cas échéant, décider d'appliquer une décote à la valeur des titres.
- Les obligations non cotées CONGREGATION SAINT JEAN 3,50% à échéance du 14/04/2030, ABBAYE SAINT WANDRILLE à échéance du 14/04/2027, ELOI PORTAGE à échéance du 01/06/2025, FONDATION POUR LE LOGEMENT SOCIAL 4.3% à échéance 31/12/32 et ULTREIA 4,50% à échéance du 25/11/2028 ont été souscrites au cours de l'exercice 2022 lors de leur émission. Elles représentent 0,76 % de l'actif en cumul. Ces obligations sont valorisées au nominal augmenté du coupon couru. La

société de gestion procède à un suivi de la situation de l'émetteur (analyse crédit interne, nature de l'instrument) et peut, le cas échéant, décider d'appliquer une décote à la valeur des titres. Au 31/12/2022, aucune décote n'a été appliquée. La situation financière de l'un des émetteurs pourrait conduire à appliquer une décote à hauteur de 0,1 % de l'actif net de PROCLERO.

- Les obligations non cotées BACKBONE SOUTH SME à échéance du 30/04/2026 et du 30/10/2026 représentant 0,78 % de l'actif ont été souscrites au cours de l'exercice 2022 lors de leur émission. Elles sont émises par un organisme de titrisation luxembourgeois. Elles sont valorisées au nominal. Leur taux de rémunération est déterminé annuellement par l'émetteur. Il correspond au montant disponible pour une période d'exercice (soit les revenus enregistrés par l'émetteur diminués des pertes subies pendant cette période, des frais d'exploitation et des provisions pour pertes sur les prêts détenus). Si le montant disponible est inférieur à 0, l'intérêt couru au titre de la période est nul.
La société de gestion procède à un suivi de la situation de l'émetteur (analyse crédit interne, nature de l'instrument) et peut, le cas échéant, décider d'appliquer une décote à la valeur des titres.
A la date d'arrêté des comptes au 30/12/2022 de la SICAV PROCLERO, l'émetteur BACKBONE SOUTH SME n'a pas fourni ses comptes certifiés au 31/12/2021 à la société de gestion, le délai de mise à disposition n'est pas connu.

Les évaluations ainsi retenues ne sauraient présenter le même degré de précision que celles provenant de cours issus de cotations sur des marchés réglementés. En conséquence, compte tenu de la nature de ces titres, il pourrait exister un écart significatif entre les valeurs retenues, évaluées comme indiqué ci-dessus, et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si une part de ces actifs en portefeuille devait être liquidée à brève échéance.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0011147552 - Action PROCLERO D : Taux de frais maximum de 1,00 % TTC déduction faite des parts d'OPC gérés par Meeschaert AM

FR0011136563 - Action PROCLERO C : Taux de frais maximum de 1,00 % TTC déduction faite des parts d'OPC gérés par Meeschaert AM

FR0014001SY4 - Action PROCLERO I : Taux de frais maximum de 0,50% TTC déduction faite des parts d'OPC gérés par Meeschaert AM

FR0014001SX6 - Action PROCLERO A : Taux de frais maximum de 1,20% TTC déduction faite des parts d'OPC gérés par Meeschaert AM

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action PROCLERO A	Capitalisation	Capitalisation
Action PROCLERO C	Capitalisation	Capitalisation
Action PROCLERO D	Distribution	Distribution (totale ou partielle), et/ou Report (total ou partiel) par décision de la SICAV
Action PROCLERO I	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	73 682 181,35	62 234 513,07
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	10 974 409,66	19 637 084,19
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-10 199 689,13	-10 897 136,49
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 829 320,41	1 441 871,08
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 553 266,74	-57 016,55
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	575 116,39	3 700,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-29 740,09	-2 800,00
Frais de transactions	-82 087,91	-97 963,23
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-10 699 870,19	761 248,54
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-3 768 487,67</i>	<i>6 931 382,52</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-6 931 382,52</i>	<i>-6 170 133,98</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	26 335,00	21 600,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>47 935,00</i>	<i>21 600,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-21 600,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-5 679,90	-6 776,44
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-79 518,69	-76 932,53
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	866 374,22	720 789,71
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	65 303 884,38	73 682 181,35

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 604 199,12	2,45
Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 388 868,40	2,13
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 093 173,38	1,67
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	39 897 539,66	61,10
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	43 983 780,56	67,35
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Actions	220 978,37	0,34
Taux	930 510,00	1,42
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	1 151 488,37	1,76
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	41 783 415,50	63,98	0,00	0,00	2 200 365,06	3,37	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 091 230,13	3,20
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	930 510,00	1,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	[3 mois - 1 an]	%	[1 - 3 ans]	%	[3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	337 435,00	0,52	1 863 934,01	2,85	9 136 304,67	13,99	32 646 106,88	49,99
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	2 091 230,13	3,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	930 510,00	1,42
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 CHF		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	959 726,83	1,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	39 935,73
	Dépôts de garantie en espèces	33 965,80
TOTAL DES CRÉANCES		73 901,53
DETTES		
	Rachats à payer	29 999,93
	Frais de gestion fixe	50 558,86
TOTAL DES DETTES		80 558,79
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-6 657,26

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Action PROCLERO A		
Actions souscrites durant l'exercice	10 600,026	1 499 888,44
Actions rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	10 600,026	1 499 888,44
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	13 401,172	
Action PROCLERO C		
Actions souscrites durant l'exercice	26 052,257	4 916 163,81
Actions rachetées durant l'exercice	-30 278,613	-5 649 760,17
Solde net des souscriptions/rachats	-4 226,356	-733 596,36
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	291 211,384	
Action PROCLERO D		
Actions souscrites durant l'exercice	58,000	9 916,26
Actions rachetées durant l'exercice	-8,064	-1 487,81
Solde net des souscriptions/rachats	49,936	8 428,45
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	40 570,763	
Action PROCLERO I		
Actions souscrites durant l'exercice	495,000	4 548 441,15
Actions rachetées durant l'exercice	-495,000	-4 548 441,15
Solde net des souscriptions/rachats	0,00	0,00
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	495,001	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Action PROCLERO A	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action PROCLERO C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action PROCLERO D	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action PROCLERO I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
Action PROCLERO A	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	18 175,79
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,15
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Action PROCLERO C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	521 835,29
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,96
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Action PROCLERO D	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	64 033,81
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,96
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Action PROCLERO I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	22 317,60
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,48
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			2 767 810,34
	FR0011683051	MAM EURO HIGH YIELD ESG Part I	470 277,60
	FR0011683044	MAM FLEXIBLE BONDS ESG Part I	552 983,60
	FR0011683069	MAM IMPACT GREEN BONDS I	455 512,50
	FR0011414358	MAM OBLI CONVERTIBLES ESG I	471 010,80
	FR0014009BLO	MAM TARGET 2027 PART I	325 377,60
	FR0011679026	MAM TAUX VARIABLES ESG Part I	492 648,24
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			2 767 810,34

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	365,52	219,19
Résultat	861 523,15	750 549,91
Total	861 888,67	750 769,10

	30/12/2022	31/12/2021
Action PROCLERO A		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	19 892,83	3 377,27
Total	19 892,83	3 377,27

	30/12/2022	31/12/2021
Action PROCLERO C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	677 181,06	645 918,42
Total	677 181,06	645 918,42

	30/12/2022	31/12/2021
Action PROCLERO D		
Affectation		
Distribution	83 981,48	79 420,82
Report à nouveau de l'exercice	102,11	365,07
Capitalisation	0,00	0,00
Total	84 083,59	79 785,89
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	40 570,763	40 520,827
Distribution unitaire	2,07	1,96
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	1 519,09	937,43

	30/12/2022	31/12/2021
Action PROCLERO I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	80 731,19	21 687,52
Total	80 731,19	21 687,52

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	199 759,94	61 610,25
Plus et moins-values nettes de l'exercice	728 589,36	1 403 895,29
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	928 349,30	1 465 505,54

	30/12/2022	31/12/2021
Action PROCLERO A		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	20 305,46	7 697,73
Total	20 305,46	7 697,73

	30/12/2022	31/12/2021
Action PROCLERO C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	585 503,82	1 163 885,39
Total	585 503,82	1 163 885,39

	30/12/2022	31/12/2021
Action PROCLERO D		
Affectation		
Distribution	1 217,12	5 672,92
Plus et moins-values nettes non distribuées	270 830,09	199 514,08
Capitalisation	0,00	0,00
Total	272 047,21	205 187,00
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	40 570,763	40 520,827
Distribution unitaire	0,03	0,14

	30/12/2022	31/12/2021
Action PROCLERO I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	50 492,81	88 735,42
Total	50 492,81	88 735,42

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Actif net Global en EUR	64 462 178,90	62 234 513,07	73 682 181,35	65 303 884,38
Action PROCLERO A en EUR				
Actif net	0,00	0,00	433 723,40	1 817 989,17
Nombre de titres	0,00	0,00	2 801,146	13 401,172
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	154,83	135,65
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	2,74	1,51
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	1,20	1,48
Action PROCLERO C en EUR				
Actif net	57 799 368,23	55 163 510,21	60 649 744,81	52 477 698,97
Nombre de titres	302 219,846	280 184,235	295 437,740	291 211,384
Valeur liquidative unitaire	191,24	196,88	205,28	180,20
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,25	1,86	3,93	2,01
Capitalisation unitaire sur résultat	2,31	2,02	2,18	2,32
Action PROCLERO D en EUR				
Actif net	6 662 810,67	7 071 002,86	7 454 125,67	6 470 514,85
Nombre de titres	38 209,459	39 618,417	40 520,827	40 570,763
Valeur liquidative unitaire	174,37	178,47	183,95	159,48
Distribution unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,17	0,14	0,03
+/- values nettes unitaire non distribuées	0,00	1,52	4,92	6,67
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,23	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur résultat	2,12	1,93	1,96	2,07
Crédit d'impôt unitaire	0,00	0,00	0,023	0,00 (*)
Action PROCLERO I en EUR				
Actif net	0,00	0,00	5 144 587,47	4 537 681,39
Nombre de titres	0,00	0,00	495,001	495,001
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	10 393,08	9 167,01
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	179,26	102,00
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	43,81	163,09

(*) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ALLIANZ SE-REG	EUR	2 690	540 421,00	0,83
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	10 700	304 201,00	0,46
SAP SE	EUR	2 500	240 975,00	0,37
SYMRISE AG	EUR	3 300	335 445,00	0,51
TOTAL ALLEMAGNE			1 421 042,00	2,17
ESPAGNE				
AMADEUS IT GROUP SA	EUR	4 900	237 895,00	0,37
ENAGAS SA	EUR	3 150	48 903,75	0,07
TOTAL ESPAGNE			286 798,75	0,44
FRANCE				
AIR LIQUIDE	EUR	4 139	548 003,60	0,84
ALSTOM	EUR	8 830	201 500,60	0,30
AXA	EUR	18 700	487 228,50	0,75
BOIRON	EUR	4 500	228 150,00	0,35
CAPGEMINI SE	EUR	2 900	452 255,00	0,69
ECOSLOPS SA	EUR	9 220	70 994,00	0,11
EDENRED	EUR	5 000	254 400,00	0,39
ENGIE	EUR	20 880	279 541,44	0,43
Equasens	EUR	1 130	84 411,00	0,13
ESSILORLUXOTTICA	EUR	3 400	575 280,00	0,88
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	EUR	530	52 894,00	0,08
HERMES INTERNATIONAL	EUR	270	390 150,00	0,60
ID LOGISTICS GROUP	EUR	830	222 440,00	0,34
L'OREAL	EUR	2 450	817 320,00	1,25
MICHELIN (CGDE)	EUR	11 680	303 504,80	0,47
ORANGE	EUR	18 450	171 234,45	0,26
SARTORIUS STEDIM BIOTECH	EUR	200	60 500,00	0,09
SCHNEIDER ELECTRIC SA	EUR	4 900	640 528,00	0,99
SEB	EUR	4 850	379 512,50	0,58
SOMFY	EUR	2 400	343 200,00	0,53
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	17 342	416 208,00	0,64
VINCI SA	EUR	2 200	205 238,00	0,31
VOLTALIA	EUR	14 685	250 526,10	0,38
WORLDLINE SA	EUR	6 900	252 057,00	0,39
TOTAL FRANCE			7 687 076,99	11,78
PAYS-BAS				
ASML HOLDING NV	EUR	1 280	644 864,00	0,99
KONINKLIJKE KPN NV	EUR	58 300	168 487,00	0,25
STELLANTIS NV	EUR	28 046	372 002,14	0,57
TOTAL PAYS-BAS			1 185 353,14	1,81
ROYAUME-UNI				
LINDE PLC	EUR	1 390	424 575,50	0,65
RELX PLC	EUR	10 900	281 656,00	0,43
TOTAL ROYAUME-UNI			706 231,50	1,08

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SUISSE				
GEBERIT NOM.	CHF	570	252 092,01	0,39
NESTLE NOM.	CHF	4 600	500 501,68	0,77
SIKA AG-REG	CHF	920	207 133,14	0,31
TOTAL SUISSE			959 726,83	1,47
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			12 246 229,21	18,75
Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
BELGIQUE				
HELENOS SA	EUR	300	300 000,00	0,46
TOTAL BELGIQUE			300 000,00	0,46
FRANCE				
FAMILLES SOLIDAIRES	EUR	500 000	530 000,00	0,81
FONCIERE BEGUINAGE SOLIDAIRE - LUCON	EUR	1 000	100 000,00	0,15
FONCIERE CHENELET	EUR	42 408	499 990,32	0,77
FONCIERE OYKOS	EUR	250	50 000,00	0,08
FRANCE ACTIVE INVESTISSEMENT CATEGORIE B	EUR	9 612	1 000 032,48	1,53
TOTAL FRANCE			2 180 022,80	3,34
TOTAL Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			2 480 022,80	3,80
TOTAL Actions et valeurs assimilées			14 726 252,01	22,55
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ALLIANZ SE 4.75% PERP EMTN	EUR	700 000	702 631,81	1,08
HENKEL AG AND COKGAA 2.625% 13-09-27	EUR	400 000	391 169,92	0,60
LBBW 0.375% 21-02-31 EMTN	EUR	800 000	582 093,26	0,89
ZF FINANCE 2.0% 06-05-27 EMTN	EUR	500 000	417 525,14	0,64
TOTAL ALLEMAGNE			2 093 420,13	3,21
BELGIQUE				
BELFIUS BANK 3.125% 11-05-26	EUR	700 000	686 291,27	1,05
TOTAL BELGIQUE			686 291,27	1,05
ESPAGNE				
IBERDROLA FINANZAS SAU 3.125% 22-11-28	EUR	800 000	786 436,71	1,21
INMOBILIARIA COLONIAL SOCIMI 1.35% 14-10-28	EUR	500 000	414 602,95	0,63
TOTAL ESPAGNE			1 201 039,66	1,84
ETATS-UNIS				
AMT 0 1/2 01/15/28	EUR	300 000	247 615,68	0,38
ARDAGH METAL PACKAGING FINANCE USA LLC 2.0% 01-09-28	EUR	800 000	648 549,33	0,99
EQUINIX 0.25% 15-03-27	EUR	600 000	519 782,22	0,80
MMS USA FINANCING 0.625% 13-06-25	EUR	300 000	278 792,45	0,43
TOTAL ETATS-UNIS			1 694 739,68	2,60
FINLANDE				
NOKIA OYJ 2.0% 11-03-26 EMTN	EUR	600 000	573 050,26	0,87
UPM KYMMENE OY 0.125% 19-11-28	EUR	700 000	565 707,88	0,87
TOTAL FINLANDE			1 138 758,14	1,74
FRANCE				
ACCOR 2.375% 29-11-28	EUR	700 000	597 560,18	0,91

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ALTAREIT 2.875% 02-07-25	EUR	900 000	811 014,23	1,24
ARKEMA 2.75% PERP EMTN	EUR	500 000	470 538,49	0,72
AXASA 3 7/8 05/20/49	EUR	850 000	831 675,11	1,27
AXA TV PERP	EUR	745 000	607 341,38	0,93
BFCM 1.875% 04-11-26 EMTN	EUR	800 000	740 049,75	1,13
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 0.1% 08-10-27	EUR	500 000	423 326,68	0,65
BQ POSTALE 0.875% 26-01-31	EUR	700 000	613 094,04	0,94
CA 0.125% 09-12-27 EMTN	EUR	600 000	496 614,37	0,76
CNP ASSURANCE TV04-PERP	EUR	600 000	485 832,00	0,74
C N REASSURANCE MUTUELLE AGRI GROUPAMA 2.125% 16-09-29	EUR	700 000	593 023,12	0,91
CREDIT MUTUEL ARKEA 1.25% 11-06-29	EUR	1 000 000	855 894,79	1,31
CSSE FED 2.125% 12-09-26 EMTN	EUR	800 000	751 095,01	1,15
EDF 2.625% PERP	EUR	600 000	478 958,55	0,74
EDF 4.0% PERP	EUR	600 000	570 274,56	0,87
ELIS EX HOLDELIS 1.625% 03-04-28	EUR	500 000	435 166,58	0,67
ENGIE 1.5% PERP	EUR	300 000	238 535,18	0,37
FAURECIA 2.375% 15-06-29	EUR	600 000	454 948,50	0,70
GROUPAMA ASSURANCES MUTUELLES SA 6.375% PERP	EUR	700 000	739 413,26	1,13
GROUPE DANONE 1.75% PERP EMTN	EUR	300 000	299 569,91	0,46
HIME SARLU 0.625% 16-09-28	EUR	1 000 000	784 256,44	1,20
HOLDING INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT 0.625% 14-09-28	EUR	600 000	482 391,41	0,74
ICADE 1.5% 13-09-27	EUR	600 000	523 027,64	0,80
ICADE SANTE SAS 1.375% 17-09-30	EUR	800 000	588 342,79	0,90
ILIAD 1.875% 11-02-28	EUR	900 000	760 735,42	1,16
LAMON 5.05 12/17/49	EUR	700 000	696 140,94	1,06
NEOEN 2.0% 02-06-25 CV	EUR	6 000	298 059,00	0,45
SEB 1.375% 16-06-25	EUR	400 000	374 884,77	0,58
SECHE ENVIRONNEMENT 2.25% 15-11-28	EUR	400 000	345 746,23	0,53
SG 1.125% 30-06-31 EMTN	EUR	700 000	602 058,59	0,92
SOLVAY FINANCE 5.869% PERP	EUR	500 000	520 257,51	0,80
UNIBAIL RODAMCO SE 2.125% PERP	EUR	600 000	517 374,21	0,79
VEOLIA ENVIRONNEMENT 2.5% PERP	EUR	800 000	654 512,99	1,01
VERALLIA SASU 1.625% 14-05-28	EUR	800 000	699 878,25	1,07
WORLDLINE ZCP 30-07-26 CV	EUR	7 400	657 534,40	1,01
TOTAL FRANCE			19 999 126,28	30,62
ILES CAIMANS				
UPCB FINANCE VII LTD 3.625% 15-06-29	EUR	700 000	637 729,17	0,97
TOTAL ILES CAIMANS			637 729,17	0,97
IRLANDE				
SMURFIT KAPPA TREASURY ULC 0.5% 22-09-29	EUR	900 000	699 453,86	1,07
VODAFONE INTL FINANCING DAC 3.25% 02-03-29	EUR	800 000	775 307,45	1,19
TOTAL IRLANDE			1 474 761,31	2,26
ITALIE				
ACEA 0.25% 28-07-30 EMTN	EUR	400 000	296 839,62	0,45
ASSICURAZIONI GENERALI 4.596% PERP	EUR	700 000	686 346,13	1,05
ERG 0.875% 15-09-31 EMTN	EUR	400 000	298 210,79	0,46
HERA 2.5% 25-05-29 EMTN	EUR	800 000	736 663,18	1,12
NEXI 1.625% 30-04-26	EUR	500 000	457 814,38	0,71

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
NEXI ZCP 24-02-28 CV	EUR	600 000	433 275,00	0,66
TRAMMISSIONE ELETTRICITA RETE NAZIONALE 2.375% PERP	EUR	400 000	344 224,99	0,53
TOTAL ITALIE			3 253 374,09	4,98
JAPON				
NIDEC 0.046% 30-03-26	EUR	300 000	268 120,98	0,40
TOTAL JAPON			268 120,98	0,40
LUXEMBOURG				
DANFOSS FINANCE I BV 0.375% 28-10-28	EUR	600 000	483 401,01	0,75
DH EUROPE FINANCE II SARL 0.45% 18-03-28	EUR	400 000	342 063,07	0,52
SBB TREASURY OYJ 0.75% 14-12-28	EUR	700 000	450 223,17	0,68
TELENET INTERNATIONAL FINANCE SARLQ 3.5% 01-03-28	EUR	700 000	647 576,09	1,00
TOTAL LUXEMBOURG			1 923 263,34	2,95
PAYS-BAS				
DIGITAL DUTCH FINCO BV 1.0% 15-01-32	EUR	1 000 000	708 826,23	1,09
EDP FIN ZCP 12-11-23 EMTN	EUR	350 000	337 435,00	0,51
FIAT CHRYSLER AUTOMOBILES NV 4.5% 07-07-28	EUR	800 000	817 669,42	1,25
GAS NATU FENOSA 3.375% 29-12-99	EUR	500 000	499 035,65	0,76
IBERDROLA INTL BV 1.45% PERP	EUR	500 000	432 117,57	0,66
KPN 2.0% PERP	EUR	500 000	473 171,20	0,72
POSTNL NV 0.625% 23-09-26	EUR	600 000	532 428,95	0,82
RELX FINANCE BV 0.5% 10-03-28	EUR	800 000	678 976,71	1,04
REPSOL INTL FINANCE BV 3.75% PERP	EUR	700 000	665 692,57	1,02
SIGNIFY NV EX PHILIPS LIGHTING NEW 2.375% 11-05-27	EUR	700 000	668 472,86	1,03
STEDIN HOLDING NV 0.0% 16-11-26	EUR	500 000	434 967,50	0,67
TOTAL PAYS-BAS			6 248 793,66	9,57
ROYAUME-UNI				
BRITISH TEL 1.874% 18-08-80	EUR	800 000	709 296,21	1,09
RENTOKIL INITIAL 0.5% 14-10-28	EUR	300 000	245 359,38	0,38
TOTAL ROYAUME-UNI			954 655,59	1,47
SUEDE				
TELIA COMPANY AB 2.75% 30-06-83	EUR	900 000	805 508,14	1,23
TOTAL SUEDE			805 508,14	1,23
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			42 379 581,44	64,89
Obligations et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
FRANCE				
ABBAYE ST WANDRILLE 1.2% 14-04-27	EUR	100 000	90 533,34	0,14
CONGREGATION SAINT JEAN 3.5% 14-04-30	EUR	200 000	205 063,01	0,31
ELOI PORTAGE SASU 2.0% 01-06-25	EUR	100 000	101 183,56	0,16
FADEV FLR 30-06-29 TP3	EUR	40	200 000,00	0,31
FONDATION FOR LE LOGEMENT SOCIAL 4.3% 31-12-32	EUR	50 000	50 011,78	0,08
LES 3 COLONNES AUTRE V+2.408% 31-12-29	EUR	800	402 691,68	0,61
ULTREIA SAS 4.5% 25-11-28	EUR	500	50 215,75	0,08
TOTAL FRANCE			1 099 699,12	1,69
LUXEMBOURG				
BACKBONE SOUTH SME SA RL AUTRE V 30-04-26	EUR	300 000	304 500,00	0,47
BACKBONE SOUTH SME SA RL AUTRE V 30-10-26	EUR	200 000	200 000,00	0,30
TOTAL LUXEMBOURG			504 500,00	0,77

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TOTAL Obligations et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			1 604 199,12	2,46
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			43 983 780,56	67,35
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
MAM EURO HIGH YIELD ESG Part I	EUR	40	470 277,60	0,72
MAM FLEXIBLE BONDS ESG Part I	EUR	52	552 983,60	0,85
MAM IMPACT GREEN BONDS I	EUR	50	455 512,50	0,70
MAM OBLI CONVERTIBLES ESG I	EUR	40	471 010,80	0,73
MAM TARGET 2027 PART I	EUR	32	325 377,60	0,50
MAM TAUX VARIABLES ESG Part I	EUR	42	492 648,24	0,75
OSTRUM SRI CASH Part I	EUR	160	1 720 593,60	2,63
TOTAL FRANCE			4 488 403,94	6,88
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			4 488 403,94	6,88
TOTAL Organismes de placement collectif			4 488 403,94	6,88
Instruments financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
FGBL BUND 10A 0323	EUR	-7	59 360,00	0,09
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			59 360,00	0,09
TOTAL Engagements à terme fermes			59 360,00	0,09
Engagements à terme conditionnels				
Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé				
DJ EURO STOXX 50 05/2023 PUT 3400	EUR	25	20 875,00	0,03
TOTAL Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé			20 875,00	0,03
TOTAL Engagements à terme conditionnels			20 875,00	0,03
TOTAL Instruments financier à terme			80 235,00	0,12
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	EUR	-59 360	-59 360,00	-0,09
TOTAL Appel de marge			-59 360,00	-0,09
Créances			73 901,53	0,11
Dettes			-80 558,79	-0,12
Comptes financiers			2 091 230,13	3,20
Actif net			65 303 884,38	100,00

Action PROCLERO D	EUR	40 570,763	159,48
Action PROCLERO A	EUR	13 401,172	135,65
Action PROCLERO I	EUR	495,001	9 167,01
Action PROCLERO C	EUR	291 211,384	180,20

